Canadian Grain Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/85-2001
ISBN : 0-660-61667-X

102-01188/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Canadian Grain Commission

2000–01 Department performance report

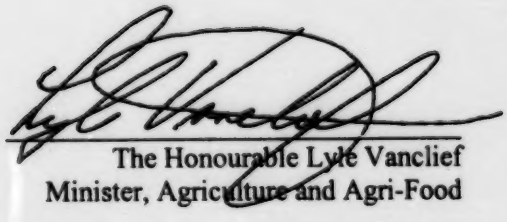

The Honourable Lyle Vanclief
Minister, Agriculture and Agri-Food

Table of contents

Section 1	**Messages**	
	Minister's message	1
	Chief Commissioner's message	2
Section 2	**Strategic context**	
	Mandate, mission and partnerships	4
	Programs and services	4
	Challenges	5
Section 3	**Performance report**	
	A grading and inspection system that addresses the changing needs of grain markets	8
	Fair, open grain transactions	14
	Protection of producers' rights	16
	Sound agency management	19
Section 4	**Concluding remarks**	22
Annex 1	**CGC partnerships**	23
Annex 2	**Financial performance**	24

Section 1: Messages

Minister's message

This *Department Performance Report,* the first independently produced by the Canadian Grain Commission (CGC), details how the CGC used its resources from April 1, 2000 to March 31, 2001 to regulate the grain industry and deliver consistent quality grain to Canada's domestic and foreign grain customers.

Canada is known around the world for the quality, reliability and safety of its grain exports. This is a key factor in permitting Canadian exporters to market effectively in competitive international grain markets.

This competitive advantage must be supported to ensure that Canadian grain producers receive maximum value for their products. To do this, the CGC must deal with an unprecedented pace of change in the grain industry. This report outlines the major challenges the CGC faces and shows how they are being addressed.

These continue to be challenging economic times for many Canadians farmers, especially for grain producers. The extra resources the federal government has committed to the CGC through to the end of fiscal year 2003–04 illustrates our commitment to building a strong quality assurance system for the grain industry.

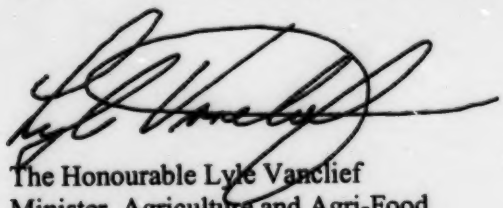

The Honourable Lyle Vanclief
Minister, Agriculture and Agri-Food

Chief Commissioner's message

I am pleased to present the Canadian Grain Commission's (CGC) *Department Performance Report* for April 1, 2000 to March 31, 2001.

Canadians benefit from the work and results of Canada's grain producers, plant breeders, marketers, and handlers, and the quality assurance system. In the 2000 calendar year, Canada exported more than $23 billion worth of food products which accounted for 5.5 percent of total exports. Canada's exports of grains, oilseeds and related products had a value of $9.5 billion.

Canadian grains, oilseeds and special crops are used around the world to make a wide range of consumer products. They have an excellent reputation in international markets because of their consistency and reliability.

The CGC provides services in grain quality management and quantity assurance to support the marketing of Canadian grain in world markets. In 2000–01, we set out to achieve the following strategic outcomes:

- A grading and inspection system that addresses the changing needs of grain markets
- Fair and open grain transactions
- Protection of producers' rights
- Sound agency management

This report demonstrates the CGC's achievements and successes in providing service during a time of rapid change, domestically and worldwide. For example, we addressed short and medium-term challenges to the visual grading and quality assurance system. CGC researchers and inspectors field-tested equipment developed in partnership with Hinz Automation to assist in grading lentils.

Our achievements included new services and revised policies. We introduced a protein arbitration service for grain producers in response to concerns about the accuracy of protein testing at primary elevators.

We continued to make services more efficient and cost-effective by streamlining terminal operations and cross-training staff. Our accounting practices are now compliant with the objectives of Treasury Board's Financial Information Strategy.

This report also identifies areas where there is still work to be done. Making the tools available for rapid, cost-effective grain quality assessment is a long-term challenge. To meet this challenge, we conducted research and led in the establishment of Automated Quality Testing Inc., a not-for-profit organization formed to facilitate research into non-visual methods of segregating grain.

To address the continuing need for more services in the Prairie Region, we increased the number of inspection and weighing staff in the region. We began research to develop objective means to assess frost damage. The long-term goal is to provide numerical tolerances for frost damage in western wheat classes.

Finally, during the past three years, our expenditures have increased for a number of reasons largely because of wages and benefits. Mandatory fees continue to be frozen. The challenge for the CGC will be to provide services in a cost-effective manner.

In closing, the CGC recognizes the changing demands of our customers and consumers. Food safety and quality preferences are examples of those demands. We feel that given the uniqueness of the Canadian grain industry, Canada can meet those demands. The CGC's contribution to that process is to deliver services in support of quality. Our commitment is to provide relevant regulations and services in a cost effective manner.

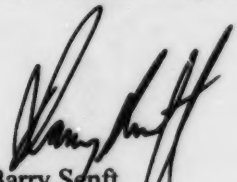

Barry Senft
Chief Commissioner
Canadian Grain Commission

Section 2: Strategic context

Mandate, mission and partnerships

The Canadian Grain Commission (CGC) derives its authority from the *Canada Grain Act*. The CGC's mandate as set out in this Act is to, in the interests of producers, establish and maintain standards of quality for Canadian grain and regulate grain handling in Canada, to ensure a dependable commodity for domestic and export markets. The CGC works to develop and implement policies that meet the needs of the industry in marketing Canadian grains. The CGC assures end-use quality, thus enhancing the marketability of Canadian grain.

The CGC is organized into the Executive, Corporate Services, Grain Research Laboratory (GRL), Industry Services, and Finance. Its head office is located in Winnipeg, Manitoba. Industry Services comprises five regions: Bayport, Eastern, Pacific, Prairie and Thunder Bay. The CGC employs approximately 700 full-time employees.

The CGC works closely with producers, other members of the Canadian grain industry, and other government departments and agencies to deliver its programs and services (see Annex 1). These partnerships assist the CGC in its mission: To be a leader in providing grain quality management and quality assurance, dedicated to excellent and responsive service supporting producers, all sectors of the grain industry and their customers.

Programs and services

The day to day operations of the CGC involve a number of programs. Of particular importance is the CGC's grain quality and quantity assurance program. This program results in consistent and reliable shipments of grain that meet contract specifications for quality, safety and quantity. The CGC's quality and quantity assurance services include:

- Inspecting grain to certify quality, including all grain received at and shipped from terminals, all grain exported from transfer elevators, and grading submitted samples of grain from producers and the grain trade
- Certifying weights for grain exports, supervising weighing at terminals, conducting audits of terminal and transfer elevator stocks and inspecting terminal and transfer elevator scales
- Identifying and explaining the relationships between the physical and biochemical properties of grain and the end-use value of grain
- Developing fast, accurate, economical, and meaningful methods for evaluating grain quality
- Supporting the sale and market development of grains and oilseeds by giving technical advice on grain and oilseed quality and end uses, and by evaluating the quality of plant breeders' cultivars to ensure that they have the physical and quality criteria needed for registration

- Screening, monitoring and certifying grain shipments to ensure that Canadian grain is not only safe but meets strict international tolerances for toxic contaminants
- Providing information to marketers and processors of Canadian grain on the quality of commercial grain shipments and of each harvest
- Investigating complaints and inquiries related to the quality and quantity of Canadian grain
- Providing other specialized services requested by the grain industry

The CGC also regulates the grain industry to ensure the fair treatment of producers and the integrity of grain transactions and to maintain quality as grain is moved through marketing channels. Regulation includes:

- Licensing eligible grain dealers and elevator companies
- Conducting audits of licensees' liabilities to producers
- Obtaining security to protect producers in case of default by a licensee
- Monitoring the financial position of licensees
- Developing and setting grain quality standards
- Inspecting grains and grain handling facilities to protect against insect infestations
- Collecting and publishing statistics on grain handling, storage, and movement
- Administering producer cars
- Mediating and resolving producer complaints concerning grain transactions

The CGC provides other services of value to the grain industry in Canada and abroad, such as:

- Operating the Grain Inventory Accounting System and facilitating information flow on behalf of the grain trade
- Providing grain quality information
- Offering general and custom-designed grain industry training courses
- Conducting contract work, for example, repairing moisture meters and doing chemical analyses of grain

Challenges

The Canadian grain industry operates in a climate of constant change. Canada's quality assurance system must be able to adapt to change while continuing to provide buyers with grains, oilseeds and pulses of consistent quality. This is particularly important considering Canada exported more than $23.0 billion dollars worth of food products in 2000. This accounted for 5.5% of Canada's total exports. Nearly one half of these exports were grains, oilseeds and related products with an estimated value of $9.5 billion. The following outlines some of the major challenges confronting the CGC.

1. Pressures on Canada's visual grading system.

Canada's kernel visual distinguishability system (KVD) allows grain inspectors and the grain handling industry to quickly and cost effectively segregate grain into classes based on what it looks like. Each class has specific end-use quality characteristics. This means there is a direct link between what Canadian grain looks like and how it will perform in its end use. Therefore, buyers of Canadian grain know how it will perform in its intended end use simply by knowing its class and grade. This segregation method allows for the relatively low cost, efficient movement of bulk grain through a constrained handling system.

Despite its advantages, there are pressures to move away from wheat segregation based on KVD. These pressures come from a number of sources:

- Plant breeders would prefer a segregation system that would allow for greater flexibility in breeding. The kernel type requirements of KVD reportedly restricts the ability of plant breeders to improve agronomic and quality characteristics in new varieties.
- New varieties are being developed with end-use quality characteristics that are different than the existing classes.
- Non-registered, non-visually distinguishable wheat varieties are sometimes grown in Canada when these varieties are perceived to have agronomic advantages such as higher yield. If these varieties are produced in sufficient quantities and have end-use quality characteristics that are very different from the classes they resemble, they have the potential to compromise the effectiveness of the entire quality assurance system.

2. The development of genetically modified grains and oilseeds.

Canada must address the marketing challenges presented by the development of genetically modified grains and oilseeds. With increasing consumer awareness about genetically modified grains and oilseeds, some countries are establishing genetically modified labeling requirements. This means that the ability to segregate genetically modified and non-genetically modified varieties could become critical to maintaining Canada's international market share. Since genetically modified varieties are not visually distinguishable from non-genetically modified varieties, this adds to the pressures on the visual grading system and intensifies the need to find an alternative method of segregation.

3. Structural changes in the Canadian grain industry.

Structural changes in the Canadian grain industry have had an impact on the CGC's revenue base. For instance, the 1995 repeal of the *Western Grain Transportation Act* increased the grain industry's rail shipping costs to Canadian ports. This has made offshore exports less competitive. As a result, average grain receipts at port terminals have dropped by about 20 percent since the early 1990s. This has had financial

implications for the CGC as most of its revenues come from fees charged for the inspection and weighing of grain as it is loaded into vessels for exports.

The grain industry has also witnessed the continuing decline in the number of small primary elevators along with simultaneous construction of new high throughput large scale elevators. Since the early 1960s, the number of primary elevators in western Canada has dropped from over 5,000 to just under 1,000. Over the same period, average storage capacity has gone from about 2,000 tonnes to 6,500, with some facilities capable of storing 100,000 tonnes. These changes have a number of implications for the CGC including a drop in licensing revenue; a need to change our licensing policies; a changing pattern of demand for CGC services, e.g., increasing demand for farm-gate quality evaluation; and a potential reduction in the uniformity of grain shipments.

4. Increased consumer concerns about food safety.

Buyers of Canadian grain increasingly demand more rigourous and timely testing to assure themselves that Canadian grain shipments are safe. This demand for special analyses of chemical residues on cargoes increases the importance of research aimed at developing new, or adapting existing analytical methods that can quickly provide the necessary precision and accuracy to meet strict industry tolerances.

Section 3: Performance report

In its 2000–01 *Report on Plans and Priorities*, the CGC organized its programs around the following four strategic outcomes (formerly known as key results commitments):

1. A grading and inspection system that addresses the changing needs of grain markets
2. Fair, open grain transactions
3. The protection of producers' rights
4. Sound agency management

These strategic outcomes demonstrate the benefits drawn from CGC services. For each strategic outcome, the CGC has identified planned results. The outcomes achieved for each planned result during the last fiscal year are reported below.

1. A grading and inspection system that addresses the changing needs of grain markets

Number of full-time employees employed: 549

Planned resources compared to resources used	
	$ Amount
Planned resources	$42,724,000
Resources used:	
Revolving Fund	$42,148,210
Special Appropriation	$ 707,587
Total	$42,855,797

Planned result: A quality assurance system adapted to deal with non-visually distinguishable varieties and the need to segregate genetically modified grains and oilseeds

The Canadian Grain Commission is committed to providing a grain quality assurance system that meets the needs of the grain industry today and over the long term. Our technical and scientific resources are critical to building a system fit to meet the challenges of demanding, competitive markets and an ever-changing industry.

Short term

In 2000–01, the CGC addressed several immediate challenges to the visual grading and quality assurance system. The introduction of non-registered varieties of wheat into the handling system was one of the most serious.

On several occasions, a non-registered variety, known as Pioneer 2375, entered the handling system at the primary elevator. Because of its agronomic advantages, the variety was grown on the Prairies. While it looks the same as registered varieties of Canada

Western Red Spring (CWRS) wheat, it performs differently when processed. Therefore, its presence in the handling system, beyond defined tolerances, could have compromised the quality of shipments of CWRS wheat.

The CGC successfully responded to this problem and met the quality assurance requirements of customers. In September 2000, we began monitoring railcars of CWRS wheat unloaded at terminal elevators and loaded at the ports for export. Using biochemical methods for variety identification, the CGC tested for purity of variety. No cargoes were detected over the tolerance.

Medium term

The CGC implemented several strategies to respond to medium-term challenges:

In January 2001, we established a grain quality management system committee that includes producers, grain handlers, the Canadian Seed Growers Association, the Canadian Wheat Board, Canola Council, the Canadian Food Inspection Agency and the Canadian Special Crops Association. Its purpose is to develop alternatives to visually based methods for segregating grains, oilseeds and pulses into lots with the same end-use qualities. A medium-term goal is to develop a plan for a variety declaration system. Details of the proposed system will be announced in autumn 2001.

The CGC and the Canadian Seeds Institute (CSI) began negotiations to develop a program to audit and certify identity-preserved (IP) systems. The partnership will bring together the CGC's experience in grain testing and the CSI's experience in process certification. The partners plan to develop a program supporting Canadian companies that want to gain access to specialty markets, for example, to customers who request specific grain varieties. The CGC planned a pilot of the program in the Bayport Region. Scheduled for 2001–02, the pilot will involve auditing and certifying IP processes used by companies in Ontario and Quebec.

Long term

The long-term solution to the limitations of the visual grading system will be to augment and then replace visual methods with non-visual methods of segregating grain into lots of similar quality. The industry needs fast, highly automated and sensitive tests to identify varieties or measure specific quality components. In 2000–01, the CGC continued to do research in this area. One result achieved is the implementation of a monitoring program for AC Navigator wheat. AC Navigator is indistinguishable from other Canadian Western Amber Durum varieties, but has different processing characteristics. IP processes were developed by the Saskatchewan Wheat Pool and the Canadian Wheat Board to ensure the two quality types are kept separate. The CGC's monitoring program randomly tests durum shipments to ensure that the processes are effective.

In April 2000, the Government of Canada committed up to $3.27 million to research non-visual methods of segregating grain. Research funded under this program requires industry partners to match these funds. The CGC spearheaded the establishment of Automated Quality Testing Inc. AQT is a not-for-profit organization that was

incorporated in September 2000 to facilitate research funded under this initiative. Research projects initiated by AQT will be based on needs defined by industry. AQT operates under the direction of a board of directors and is at arms length from the government. The CGC continues to support this initiative through its representatives on AQT's board of directors and its technical committee.

The development of DNA-based methods for identifying varieties is an important focus of the initiative. DNA fingerprinting methods will mean Canada has at its grasp rapid, automated, portable and cost-effective technology to certify shipments—for a certain variety, for the presence of genetically modified grain, or for a transgenic trait.

Planned result: CGC services provided in areas where there is growing demand

Changes in the grain industry, in regulation and in international markets during the last five years present opportunities for the CGC to offer innovative and much-needed services to its clients.

With the repeal of the *Western Grain Transportation Act*, producers must pay full freight rate for grain. This has changed the economics of exporting grain. It has encouraged value-added grain processing and the expansion in livestock production on the Prairies. It has also encouraged direct exports of grain to the United States. Grain exports to the U.S. have grown from 1.2 million tonnes annually in 1991–92 to 3.1 million tonnes in 2000–01. While CGC inspection services are not mandatory for shipments within Canada or to the continental U.S., many shippers request our services to ensure they are delivering the quality of grain their buyers want.

At the same time, grain handling companies have been building large high throughput elevators on the Prairies in an effort to improve operating efficiencies and lower transportation costs. Operators of high throughput elevators tend to make more requests for on-site CGC services to ensure that large unit train shipments are of the right quality as they leave their facility.

Pulse production has increased significantly on the Prairies. Canada is the world leader in pea and lentil exports with chickpea and bean exports on the rise. Rotational benefits, return per acre, minimal fertilizer requirements and contract prices have all played a role in the attractiveness of pulse crops to producers.

The CGC initiated several projects to meet the growing demand for quality assurance services for special crops and for services at our prairie service centres and regional offices.

Prairie services

The CGC has nine service centres on the Prairies. They provide a range of inspection, certification and weighing services on site at high throughput and primary elevators. During the last couple of years, producers and the industry have told us we should increase our level of service at the centres. In response, we increased our inspection and weighing staff in the Prairie Region by 14.

We plan to open an office in Swift Current in 2001–02. It will not be a full service centre, but rather a location for inspectors from the Moose Jaw office to carry out entomological analysis and have access to internal information systems and grain sample storage.

Prairie service centres provided a number of analytical services such as protein and moisture tests, test weight measurements, evaluations of specific grading factors, and entomological services to producers and the industry. Our facilities in Winnipeg handle requests from our clients in the Prairie Region for more complex analytical tests. The CGC considered providing these analytical services at our Prairie offices, but the cost of equipment was too high to justify an expansion in service.

Pulse crops

The CGC established a pulse research program in early 2000 after hiring a pulse research scientist in February of that year. One focus of the program is the development of internationally accepted methods for establishing quality standards for Canadian pulse crops. There are currently no standardized methods worldwide for evaluating end-use quality of pulses. Of particular importance will be the development of methods for evaluating pulse cooking quality.

In August 2000, the CGC organized a meeting of representatives of the world's leading pulse exporting countries to develop international standards for pulse crops. Delegates from organizations representing growers and marketers in Australia, the United States, Canada, and Europe began the first steps in developing methods for identifying and testing the quality of peas, beans, lentils, chickpeas and other pulse crops. The committee identified 15 projects which would lead to better, internationally accepted methods for assessing such quality parameters as colour, size and shape, dehulling efficiency and cooking and canning quality. CGC research on methods for measuring quality will contribute to this work and, eventually, to the marketing of Canadian pulse crops internationally.

Planned result: Enhanced ability to monitor and detect pesticide residues, mycotoxins, heavy metals and fungi to continue to ensure Canadian grain shipments meet the strictest international food safety tolerances.

The safety of food for human consumption and feed for animals is a major issue for primary producers, processors, retailers and consumers. Grain safety is a priority issue with grain buyers and an essential specification in grain marketing.

Grain safety is a quality assurance priority at the CGC. The CGC's grain safety program has four components — prevention and control, monitoring, research and market support. This ensures that the marketability of Canadian grain is not jeopardized by a rapidly expanding number of food safety issues. CGC grain safety services provide marketers and buyers with the means to assure and certify the safety of Canadian grain shipments.

The international marketplace has increasingly stringent and complex standards for toxic substances and grain safety. The CGC develops and assesses analytical methods to

maintain its detection capabilities. This work includes assessing rapid tests to increase efficiency and reduce costs. We look at the availability of these tests, their efficiency, their impact on material, and labour costs.

Most rapid tests are specific for one chemical, and results are given within wider tolerances than are available from laboratory tests. Their cost-effectiveness may be limited, compared to laboratory tests, which can often test for several chemicals simultaneously. The choice of method, however, depends on the client and how the results are used. In 2000–01, we assessed two enzyme-linked immuno-sorbant assay (ELISA) methods—citrinin and ochratoxin.

One of the aims of the CGC is to strengthen our research and services by investing in new equipment and ensuring the unit has sufficient space and resources. For example, in 2000–01, a new gas chromatography system was purchased.

Planned result: Improved international reputation and recognition as a world-class and impartial quality assurance agency

The CGC is working towards obtaining ISO certification for key quality and quantity assurance services. This work involves a close examination and documentation of services and procedures. In 2000–01, the Bayport and Pacific regions passed the audit process. Prairie, Thunder Bay and Eastern Regions are expected to do the same in 2001–02. The head office of Industry Services will also be certified. Work will also begin to have Corporate Services and the Grain Research Lab ISO-certified in the near future.

Meeting ISO standards is an important part of doing business in a global economy. The CGC decided to apply for ISO certification to enhance Canada's international reputation for grain quality assurance. As part of the process, we are implementing a quality management system to improve performance, control documentation processes, and support better management practices.

Planned result: Ongoing and effective quality and quantity assurance services while adapting to end-use needs of buyers and to grain industry changes.

Market support missions

CGC researchers and inspectors play an important role in the sale and marketing of Canadian grain. In market support missions, researchers and inspectors exchange information on quality characteristics of importance to buyers and processors. They also ensure that the Canadian quality assurance system is meeting the needs of customers. Customer feedback is used to improve the quality assurance system. Market support missions take place each year.

In early 2001, we participated in a market support mission to India to explain Canada's quality control system for pulse crops to customers in India. In the process, we learned about many of the difficulties associated with meeting the needs of this huge market.

We continued to make progress in developing technology and methods to assist in grading and inspection.

Frost damage assessment

In 2000–01, we began research to develop objective means to assess frost damage. The long-term goal is to provide numerical tolerances for frost damage in western wheat classes. Current grading standards for frost are subjective, requiring inspectors to make an assessment according to the "degree of soundness" of the sample. More objective assessments are more easily explained to foreign buyers and will improve the consistency of grading.

Lentil colour assessment technology

In the Canadian grain quality assurance system colour is an important consideration in lentil grading decisions. Currently, lentil colour is visually assessed using photographic colour guides. Because colour assessments of this type are subjective, inconsistencies arise that affect price. To overcome these inconsistencies, the CGC developed a robust, cost-effective, simple-to-use instrument for assessing the colour of lentils. In 2000–01, we field tested the prototype.

The technology consists of a computer and optical scanner, plus software developed by CGC. A scanned image of a lentil sample is processed by neural network software to make a colour assessment. The software has been designed to make the same colour judgments that a highly trained CGC grain inspector would make.

The equipment is portable and allows lentil samples to be evaluated for colour at any point from the farm bin to the grain export terminal. The CGC will use the technology for official grading purposes in 2001–02. Hinz Automation of Saskatoon, Saskatchewan will be responsible for manufacturing, marketing and technical support for this new instrument.

This technology will suit domestic and international markets, and in the near future, the technology may be used for beans and chickpeas. In Canada, the system will be marketed to lentil producers, buyers, handlers and processors. There are also markets other pulse crop producing countries such as Turkey, Syria, China, and the United States.

2. Fair, open grain transactions

Number of full-time employees employed: 29

Planned resources compared to resources used	
	$ Amount
Planned resources	$3,450,000
Resources used:	
Revolving Fund	$ 265,404
Special Appropriation	$2,511,133
Total	$2,776,537

Planned result: A grade arbitration system adapted to changing industry needs

The CGC's grade arbitration system is based on the *Canada Grain Act* provision called *Subject to inspector's grade and dockage*. If a producer and a primary elevator operator disagree on grade or dockage, both parties have the right to a binding decision from the CGC. The elevator must then pay the producer according to this decision. *Subject to inspector's grade and dockage* is a long-standing right of producers.

To meet the current needs of the industry as a whole, we implemented a protein arbitration process and new grading schedules.

Protein arbitration

Wheat with a higher protein content commands a market premium because of its superior milling performance. Elevator managers test producers' deliveries of wheat to determine protein content and set the price paid to each producer according to grade and protein level. Accurate protein test results are important to ensure that producers are paid fairly for the quality of the wheat they deliver. Over the years, many producers have raised concerns about the accuracy of protein testing after finding significant discrepancies between the test results obtained at different primary elevators. In response to these concerns, the CGC introduced protein arbitration on August 1, 2000.

The service provides a practical means for primary elevator managers and producers to get an independent decision on protein level when there is a disagreement over protein content. When an elevator manager and a producer disagree on the protein level of a delivery, they can submit a sample to the CGC for a binding decision. Since the introduction of protein arbitration, we have received 52 samples for testing. This relatively low level of demand is not indicative of the value of this service. Instead, its value lies in its availability. The fact that producers have the right to a binding protein assessment by the CGC helps to ensure that they are given a fair protein assessment at the primary elevator.

Grade schedules

The CGC's grade arbitration system is based on the CGC's Official Grain Grading Guide. The Western and Eastern Standards committees, made up of producer and industry representatives, as well as the CGC's technical experts, are responsible for reviewing and recommending grade standards. Grade schedules are set annually to keep up with the technical and market changes in the grain industry.

For example, last year the Western Standards Committee relaxed the tolerances for mechanical damage (including splits) in Desi chickpeas so that the grading factors better reflect what occurs during the product handling process.

Planned result: Fair, enforceable and uniformly applied regulations

To ensure that CGC regulations are fair, enforceable and uniformly applied, proposed policy and regulation changes undergo rigorous scrutiny. CGC policy and regulatory reviews consist of the following steps:

- The preparation of a discussion document outlining various options for the elements of a proposed change
- Stakeholder consultations
- Internal evaluation of feed back and decision
- Relevant stakeholders are advised of change
- Regulatory changes are made, if needed

The CGC responded to stakeholder concerns and reviewed many of its policies. The following examples represent work in this area.

Grain on the ground

Industry stakeholders told us that prohibiting elevators to store grain on the ground limited producers' ability to market their grain. The CGC also discovered that several primary elevators were storing grain on the ground without seeking permission. In response, we studied the issue, consulted stakeholders and decided to allow primary elevators the opportunity to store grain on the ground, provided they notify us. This policy provides the grain handling industry with greater flexibility and producers with more delivery options while maintaining the CGC's ability to ensure the quality reputation of Canadian grain.

Review of maximum shrinkage allowances at primary elevators

In response to requests and recommendations from producers and the industry, the CGC carried out this review, with the objective of ensuring fair and consistent shrinkage deduction practices across Canada. Accordingly, we provided ways for producers and stakeholders to give feedback through an on-line discussion forum, by providing written submissions, or by requesting face to face meetings. Once all feedback was considered, the CGC prepared a discussion document summarizing the opinions of producers and the industry and presenting three options. The paper was distributed to stakeholders

requesting comments by October 2001. Subsequently, the CGC will determine its course of action. A regulatory change, if required, will be implemented.

3. The protection of producers' rights

Number of full-time employees employed: 10

Planned resources compared to resources used	
	$ Amount
Planned resources	$649,000
Resources used:	
Revolving Fund	$217,259
Special Appropriation	$452,022
Total	$662,281

Planned result: The protection of producers from grain company defaults

The CGC makes ongoing efforts to license grain companies. All grain company licensees must post security to cover their liabilities to producers. This requirement ensures that producers are financially protected in the event of a grain company bankruptcy or a failure to pay. In 2000–01, no compensation was issued to producers due to grain company defaults.

Despite this, it is estimated that 125–200 companies buy grain—mostly special crops—without a CGC licence. Producers selling grain to these unlicensed companies are not protected from grain company defaults. To ensure producers were aware of this situation, the CGC launched a major information campaign.

We placed ads in regional agricultural newspapers and in approximately 80 weekly newspapers in Manitoba, Saskatchewan and Alberta from early December 2000 to mid February 2001. The campaign was designed to promote the benefits of dealing with CGC licensees and explain the risks involved when dealing with unlicensed companies. This message was communicated through producer publications, producer meetings, and the CGC web site.

It is difficult to gauge the success of this information campaign. CGC research suggests that 90 percent of Canadian grain producers prefer to deal with CGC licensees rather than non-licensed grain companies. While this finding cannot be solely attributed to the CGC advertising campaign, it does suggest that the CGC is playing an important role in protecting Canadian grain producers.

Planned result: Fair treatment of producers by grain companies and dealers

Making sure producers receive fair treatment is an important part of the CGC's regulatory function. The CGC has a number of safeguards in place to ensure that producers are treated fairly in their grain transactions. These safeguards include assistant

commissioners acting as liaisons between grain producers and the local industry, a 1-800 producer information line, and a grade arbitration system.

Assistant commissioners

During the 2000–01 fiscal year, the CGC had five assistant commissioners representing the provinces of Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario and Quebec.

The assistant commissioners in eastern Canada serve as a liaison between the CGC and the eastern grain industry to promote the CGC's role and services to the industry. Assistant commissioners in western Canada are responsible for dealing with producer complaints and inquiries and for publicizing the activities of the CGC at the farm level. In total, the assistant commissioners in western Canada responded to 719 producer complaints concerning failure to pay or late payment, grade and dockage disputes, producer cars, and fee charges.

1-800 Producer Information Line

Producers have an additional opportunity to voice concerns through the CGC's toll-free Producer Information Line. This telephone service operates with the following service standard:

> All complainants are to be notified that their complaints have been received and are being looked at, by the end of the next working day after the call is received.

The following table shows the total number of complaints and information requests that the Producer Information Line handled during the last three fiscal years.

Number of calls to Producer Information Line, by category, from fiscal years 1998–99 to 2000–01

	Total number of complaints	Total number of information requests
Fiscal year		
1998–99	41	476
1999–2000	30	622
2000–01	25	483

Grade arbitration system

As mentioned above, producers who disagree with an elevator operator on a grade, dockage or protein assessment have the right to a binding decision from the CGC. The elevator operator must pay the producer according to this decision. The table below illustrates the number of requests for grading arbitration that the CGC processed during the last three fiscal years.

Number of requests for arbitration services from fiscal years 1998–99 to 2000–01	
	Number of requests processed
Fiscal year	
1998–99	221
1999–2000	536
2000–01	481

While there are several mechanisms to ensure producers are treated fairly, the CGC's 2000–01 producer survey suggests that a significant number of producers are unaware of the protective services offered by the CGC. For instance, only 40 percent of those producers surveyed associated the CGC with upholding their rights. A slightly higher number of producers, 43 percent, associated the CGC with making sure producers get paid.

We are currently devising new strategies to inform producers about the protective services the CGC offers. This will be done through a promotional campaign aimed at contacting producers directly.

Planned result: Maintenance of producer delivery options

In response to producer demand, the CGC is working to ensure the availability of producer delivery options. Delivery options, such as producer cars, provide an opportunity for producers to safeguard their interests. The main saving for producers is through avoiding primary elevator tariffs—a consideration when grain and oilseed prices are low.

During the 2000–01 fiscal year, grain deliveries by producer cars were up 23 percent from the previous year. In anticipation that this may continue to increase, we have trained additional staff to deal with periods of increased producer car use.

Number of producer car applications processed, from fiscal years 1998–99 to 2000–01	
	Number of cars processed
Fiscal year	
1998–99	3,500
1999–2000	3,370
2000–01	4,145

4. Sound agency management

Number of full-time employees employed: 95

Planned resources compared to resources used	
	$ Amount
Planned resources	$9,613,000
Resources used:	
Revolving Fund	$ 243,479
Appropriation	$5,442,097
Special Appropriation	$4,064,937
Total	$9,750,513

Planned result: Efficient, cost effective services

The CGC's 1999 *Program Review* made a series of recommendations to improve the efficiency and effectiveness of its programs. As a result, the CGC has implemented a number of reforms to its programs and services. Examples of these reforms are as follows:

- Streamlining terminal elevator operations and cross-training of staff
- Adoption of a single standard for some grading factors
- Streamlining inward inspection services in Vancouver
- Improved sample collection process

During the fiscal year, the CGC met Treasury Board's Financial Information Strategy (FIS) objectives, including:

- Accounting practices that are now FIS compliant. Changes were identified and implemented within the required timeframes
- An asset management system which monitors all activities related to asset and inventory management

The 1999 Auditor General Report on cost recovery made a number of recommendations to the CGC on how to improve its management of user charges. Specifically, we needed to improve the costing of services, assess the impact of our fees, and integrate user charges into our strategic planning.

As the CGC's service fees are frozen until March 31, 2003, we were unable to implement many of the Auditor General's recommendations. However, we have made changes since the audit and have started a number of initiatives that will allow us to address elements of those recommendations within our control. Examples include:

- Developing costing methods for determining costs of new services
- Purchasing new costing software that allows for the efficient extraction and allocation of cost data of individual services

These initiatives enable the CGC to calculate the actual costs of providing services.

During the last three years, our expenditures have increased. Many of these new expenditures can be attributed to additional client services, e.g., protein arbitration, monitoring for non-registered varieties and providing increased services on the Prairies. The expansion of CGC services has been necessary in light of the changing nature of the grain industry (see Section One). The CGC is committed to keeping pace with this change in the most efficient and cost effective manner.

Planned result: A CGC workforce that is representative of the Canadian population

The results of a workforce analysis conducted in November 2000 show that the CGC has made gains in the area of employment equity. Overall, as the table below demonstrates, the CGC has met its target for Aboriginal representation. This has been done through improved recruiting and retention of Aboriginal employees. The CGC has also exceeded its overall representation targets for women and persons with disabilities.

Group representation in the CGC, as of November 2000

	All employees	Designated group employees	Expected representation	Difference (Actual – expected)
Occupational group				
Women	705	227	225	2
Aboriginal peoples	705	23	20	3
Persons With disabilities	705	43	36	7
Visible minorities	705	50	94	-44

While we have achieved important results, we have not achieved the target for overall representation by visible minorities. Similarly, women are still underrepresented in certain job categories. For instance, the expected number of women in the technical category is 120. Currently women only occupy 98 technical positions. This under-representation in the technical category is primarily due to a shortage of female grain inspectors.

To combat these problems, we have commissioned an evaluation of our employment systems. This evaluation will examine the internal factors that contribute to representation problems and will suggest how to deal with them. The results of the Employment Systems Review, to be completed in May 2001, will be used as a starting point for an Employment Equity Plan. The plan will be developed by CGC bargaining units representing employees, the CGC employment equity committee, and senior management. It is expected that the Employment Equity Plan will be completed by August 2001.

CGC support for employment equity is evident in other areas. Over the last fiscal year the CGC provided time, resources and logistical support for staff involved with the National

Council of Visible Minorities. The CGC was also a founding partner in the Embracing Change Initiative for all federal departments in Manitoba. This initiative currently serves as a model for other provinces working in this area.

Section 4: Concluding remarks

Our efforts to meet the changing needs of grain markets, ensure fair, open grain transactions, protect producers' rights, and develop sound agency management are evident in the following key results:

- Strategies to update and improve the quality assurance system
- Increased services in the Prairie Region
- The development and refinement of rapid tests to ensure Canadian grain shipments meet the strictest international food safety tolerances
- The development of objective and cost effective technology to assist in the grading of lentils
- The introduction of protein arbitration
- Compliance with Treasury Board's FIS objectives
- Several reforms suggested by the CGC's 1999 *Program Review* to improve efficiency and cost effectiveness
- Achieving representation targets for women, Aboriginals, and persons with disabilities

While these results suggest the CGC is working to fulfill its mandate, they do not capture our operations in their entirety. Some of our work does not produce immediate results, but they stand to provide benefits in the future. For example, during the 2000–01 fiscal year the CGC entered into partnership with the Canadian Wheat Board and other industry partners to build a pilot malting plant and brewery. In the future, this facility will demonstrate the suitability of new barley varieties for certain markets, improving the marketability of Canadian barley.

The success of the CGC also depends on the flexibility of its operations. The Canadian grain industry is a dynamic and challenging environment. For the CGC to remain effective it must respond to the immediate concerns of the industry. During the 2000–01 fiscal year, the CGC responded to the threat of StarLink ™ corn, a genetically modified variety from the United States that has not been approved for use in Canada. The CGC moved quickly to ensure that all licensed elevators receiving U.S. corn only accept it if it has been tested and certified as non-genetically modified.

In summary, this section has outlined the results achieved by the CGC and the areas it needs to improve on. The CGC will continue to work towards its strategic outcomes in a manner that will benefit the long-term interests of the Canadian grain industry.

Annex 1: CGC partnerships

CGC partnerships Key partners	Areas of cooperation
Industry Partners	
Producers Grain companies Processors Canadian Wheat Board Universities Laboratories Plant Breeders Canadian International Grains Institute Canadian Seeds Institute	Setting grain quality standards Operation of the grain quality assurance system Development and implementation of policies and regulations Sharing market information Market development and support Research and technology transfer Auditing industry IP systems
Portfolio Departments and Agencies	
Agriculture and Agri-Food Canada Canadian Food Inspection Agency Canadian Dairy Commission Farm Credit Corporation National Farm Products Council	Sharing knowledge Research Strategic planning Meeting international tolerances for toxic contaminants in grain Shared quality assurance program delivery
Other government departments	
Department of Foreign Affairs and International Trade Statistics Canada Canadian International Development Agency Industry Canada Health Canada Canada Customs National Research Council Provincial Departments of Agriculture	Sharing knowledge Facilitating international trade Publication of grain statistics Market development and support Inspection and certification of terminal and transfer elevator scales
Foreign	
U.S. Department of Agriculture (Grain Inspection, Packers and Stockyards Administration) Food Science Australia Bread Research Institute, Australia Japanese Food Agency Russian State Grain Inspectorate State Administration of Grain (China)	Shared quality assurance program delivery Facilitating international trade Research Technology Training and Technology

Annex 2: Financial performance

Summary of voted Appropriations ($ in thousands)

		2000–01		
Vote	**Canadian Grain Commission**	**Planned spending**	**Total authorities**	**Actual**
35	Program expenditures	18,651	18,651	18,651
(S)[1]	Contributions to employee benefit plans	1,629	1,629	1,629
(S)	Revolving Fund	(252)	(252)	(252)
	SCRIP transfer	0	0	27
	Transfer to Winnipeg Commodity Exchange	0	0	(94)
	Total department	**20,028**	**20,028**	**19,961**

[1] Statutory

The summary of voted Appropriations represents the amount of funding received by the CGC through the approved votes. It compares the planned amount, the funding approved, i.e., total authorities, and what the CGC actually spent after all adjustments, i.e., actual.

Comparison of total planned spending to actual spending ($ in thousands)

	2000–01		
Canadian Grain Commission	**Planned spending**	**Total authorities**	**Actual**
Full-time equivalents, i.e., number of employees	715	715	710
Operating	77,328	77,328	58,744
Total gross expenditures	**77,328**	**77,328**	**58,744**
Less: Respendable revenues	57,300	57,300	43,122
Total net expenditures	**20,028**	**20,028**	**15,622**
Other revenues and expenditures			
Cost of services provided by other departments	2,300	2,300	2,747
Net cost of the program	**22,328**	**22,328**	**18,369**

This table represents the total Revolving Fund and Appropriations and planned revenue and expenses compared to the total dollars actually spent by the CGC.

Historical comparison of total planned spending to actual spending ($ in thousands)

			2000–01		
Canadian Grain Commission	**Actual 1998–99**	**Actual 1999–00**	**Planned spending**	**Total authorities**	**Actual**
	53,642	56,324	64,755	65,007	**58,744**
Total	**53,642**	**56,324**	**64,755**	**65,007**	**58,744**

This historical comparison of planned departmental spending versus actual spending is a reflection of the total Revolving Fund and Appropriations compared to the total actually spent by the CGC. It provides some comparative information for the two previous years. Gross expenditures have increased at a rate of 4–5 percent annually over the last two years. The actual net expenditure is significantly lower than the planned amount.

Respendable revenues ($ in thousands)

			2000–01		
Canadian Grain Commission	**Actual 1998–99**	**Actual 1999–00**	**Planned revenues**	**Total authorities**	**Actual**
Inspection, weighing, registration and cancellation	34,968	40,432	40,187	43,828	**41,903**
Licenses and other revenue	1,128	1,181	4,792	1,152	**1,219**
Total respendable revenues	**36,096**	**41,613**	**44,979**	**44,980**	**43,122**

Respendable revenues represent funds generated through fees and contracts for services rendered by the CGC. These revenues are spent to cover a portion of the cost of providing these services. In addition, the table provides some comparative information for the two previous years. The data indicates that while revenue increased by 15 percent from 1998–99 to 1999–2000, there was only a 4 percent increase in the 2000–01 fiscal year.

Revolving Fund financial summaries ($ in thousands)

			2000–01		
Canadian Grain Commission	**Actual 1998–99**	**Actual 1999–00**	**Planned spending**	**Total authorities**	**Actual**
Revenues	42,493	68,032	65,007	75,699	63,083
Expenses	53,642	56,324	64,755	65,007	58,744
Profit (or Loss)	**(11,149)**	**11,708**	**252**	**10,692**	**4,339**
Add items not requiring use of funds:					
Depreciation/ Amortization	1,496	1,095	1,141	1,141	1,234
Other	412	570	0	0	754
Change in working capital	6,564	(11,406)	702	(8,041)	4,280
Investing activities:					
Acquisition of depreciable assets	(674)	(1,513)	(4,000)	(3,540)	(2,818)
Cash surplus (requirement)	**(3,351)**	**454**	**(1,905)**	**252**	**7,789**
Authority: cumulative surplus (drawdown)	**13,717**	**14,171**	**11,484**	**12,252**	**21,960**

This table represents the conversion of financial statement information from book value to a cash basis. The cumulative surplus (drawdown) is made up of the cumulative net surplus (drawdown) plus a $12-million line of credit. This line of credit is set aside for expected cashflow shortfalls during the business cycle.

Commission canadienne des grains

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/85-2001
ISBN : 0-660-61667-X

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Commission canadienne des grains
Rapport ministériel sur le rendement 2000–2001

L'honorable Lyle Vanclief
Ministre d'Agriculture et Agroalimentaire

Table des matières

Chapitre 1	**Messages**	
	Message du Ministre	1
	Message du Commissaire en chef	2
Chapitre 2	**Contexte stratégique**	
	Mandat, mission et partenariats	4
	Programmes et services	4
	Défis	6
Chapitre 3	**Rapport sur le rendement**	
	Régime d'assurance-qualité qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers	8
	Transactions sur les grains équitables et transparentes	15
	Défense des droits des producteurs	17
	Saine gestion de l'organisme	20
Chapitre 4	**Mot de la fin**	23
Annexe 1	**Partenaires de la CCG**	24
Annexe 2	**Rendement financier**	26

Chapitre 1 : Messages

Message du Ministre

Le présent *Rapport ministériel sur le rendement*, premier du genre réalisé par une firme indépendante pour le compte de la Commission canadienne des grains (CCG), explique comment la CCG a utilisé les ressources mises à sa disposition du 1er avril 2000 au 31 mars 2001 afin de réglementer l'industrie céréalière et garantir un approvisionnement constant de grains de qualité aux acheteurs canadiens et étrangers.

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité, la fiabilité et la salubrité de ses exportations de grain. Il s'agit d'un facteur important qui permet aux exportateurs canadiens d'occuper une place de choix sur les marchés céréaliers internationaux très concurrentiels.

Cet avantage concurrentiel doit être soutenu afin de veiller à ce que les céréaliculteurs canadiens obtiennent le meilleur prix possible pour leurs produits. À cette fin, la CCG doit réagir à l'évolution sans précédent de la technologie dans l'industrie céréalière. Le présent rapport résume les défis importants auxquels est confrontée la CCG et précise comment celle-ci entend les relever.

La conjoncture économique demeure difficile pour de nombreux agriculteurs canadiens, en particulier pour les céréaliculteurs. Les ressources supplémentaires que le gouvernement fédéral a allouées à la CCG jusqu'à la fin de l'exercice 2003-2004 est la preuve de notre engagement envers l'industrie céréalière à bâtir un régime d'assurance-qualité solide.

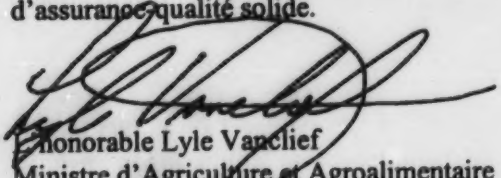

L'honorable Lyle Vanclief
Ministre d'Agriculture et Agroalimentaire

Message du Commissaire en chef

Je suis heureux de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice allant du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Les Canadiens et les Canadiennes profitent du travail et du fruit des efforts des céréaliculteurs, des phytosélectionneurs, des négociants et des manutentionnaires de grains canadiens ainsi que du régime d'assurance-qualité du Canada. En 2000, la valeur des exportations canadiennes de produits agroalimentaires a dépassé les 23 milliards de dollars, ce qui représente 5,5 % de l'ensemble des exportations. La part de ces exportations constituées de céréales, d'oléagineux et de produits connexes s'élevaient à 9,5 milliards de dollars.

Les grains, les oléagineux et les cultures spéciales du Canada entrent dans la fabrication de nombreux aliments partout dans le monde. Ces produits jouissent d'une excellente réputation sur les marchés internationaux, en raison de leur uniformité et de leur fiabilité.

La CCG fournit les services de gestion du régime d'assurance de la qualité et de la quantité afin de soutenir la commercialisation du grain canadien sur les marchés internationaux. En 2000-2001, les objectifs de l'organisme étaient les suivants :

- un système de classement et d'inspection qui tient compte des besoins changeants des marchés céréaliers;
- des transactions sur les grains équitables et transparentes;
- la défense des droits des producteurs;
- la saine gestion de l'organisme.

Le présent rapport fait état des réalisations et des réussites de la CCG en ce qui a trait à la fourniture de services appropriés en période de changements rapides, tant au Canada qu'à l'étranger. À titre d'exemple, nous avons relevé les défis à court et moyen termes posés aux méthodes de distinction visuelle et au régime d'assurance-qualité. Les chercheurs et les inspecteurs de la CCG, en collaboration avec Hinz Automation, ont élaboré et mis à l'essai sur le terrain un nouvel appareil de classement des lentilles.

Les réalisations de la CCG comprennent la création de nouveaux services et l'examen des politiques. Nous avons lancé un programme d'arbitrage sur le dosage des protéines à l'intention des producteurs en réponse à leurs préoccupations concernant l'exactitude des analyses protéiques réalisées aux silos primaires.

La CCG a continué de rendre ses services plus efficaces et rentables en rationalisant ses activités aux silos terminaux et en offrant une formation polyvalente à ses employés. Les pratiques comptables de l'organisme sont maintenant conformes aux objectifs de la Stratégie d'information financière du Conseil du Trésor.

Le présent rapport souligne également les domaines où la CCG doit poursuivre ses efforts. L'accessibilité des instruments d'analyse rapide et rentable demeure un objectif à long terme. Afin d'atteindre cet objectif, la CCG a effectué des recherches et a été le fer de lance de l'établissement de l'organisme à but non lucratif Automated Quality Testing Inc. (analyse automatisée de la qualité), visant à faciliter la recherche sur les méthodes de distinction non visuelle des grains.

La CCG a augmenté le nombre d'inspecteurs et de préposés à la pesée dans la région des Prairies en réponse à la demande accrue. Nous avons entrepris des recherches sur l'élaboration de méthodes objectives pour évaluer les dommages causés par le gel. L'objectif à long terme dans ce domaine est de fournir des seuils de tolérance chiffrés pour les variétés de blé de l'Ouest.

Au cours des trois dernières années, nos dépenses ont augmenté principalement en raison de la hausse des salaires et des avantages. Les droits pour les services obligatoires demeurent gelés. Le défi de la CCG est donc de réussir à rentabiliser ses services.

La CCG est à l'affût des demandes changeantes des consommateurs et de la clientèle, notamment en matière de salubrité des aliments et de préférences qualitatives. Nous sommes d'avis que le Canada peut répondre à ces demandes en raison du caractère unique de l'industrie céréalière canadienne. La contribution de la CCG à cet égard est de fournir des services en appui à la qualité. Notre engagement vise à fournir de manière rentable un cadre de réglementation et des services pertinents.

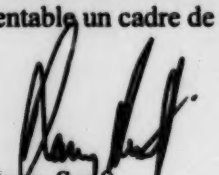

Barry Senft
Commissaire en chef
Commission canadienne des grains

Chapitre 2 : Contexte stratégique

Mandat, mission et partenaires

La Commission canadienne des grains (CCG) tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la *Loi*, la CCG est mandatée de réglementer la manutention du grain au Canada et d'établir et d'appliquer des normes de qualité à l'égard des grains canadiens, au bénéfice des producteurs. En exerçant ses fonctions, la CCG garantit un approvisionnement fiable en denrées alimentaires au pays et à l'étranger. La CCG travaille de près avec tous les intervenants de l'industrie céréalière du Canada pour élaborer et appliquer ses politiques et pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de commercialisation des grains canadiens. En assurant la qualité à l'utilisation finale, la CCG rehausse la valeur marchande des grains canadiens.

La CCG se compose de la Direction, des Services à l'organisme, du Laboratoire de recherches sur les grains, des Services à l'industrie et des Finances. L'administration centrale est établie à Winnipeg, au Manitoba. Les Services à l'industrie sont divisés en cinq régions : Bayport, Est, Pacifique, Prairies et Thunder Bay. La CCG compte environ 700 employés à temps plein.

La CCG travaille de près avec les producteurs, les membres de l'industrie céréalière et les autres ministères et organismes gouvernementaux pour exécuter ses programmes et services (voir l'annexe 1). Les partenaires de la CCG l'aident à réaliser sa mission, qui est d'être un chef de file sur le plan de la gestion de la qualité du grain et de l'assurance-qualité, engagé à fournir d'excellents services adaptés aux besoins des clients et à soutenir les producteurs, tous les secteurs de l'industrie céréalière et leurs clients.

Programmes et services

La tâche journalière de la CCG consiste à exécuter de nombreux programmes, notamment son programme d'assurance-qualité et d'assurance-quantité garantissant des cargaisons de grain constantes et fiables, qui répondent aux exigences des contrats en matière de qualité, de salubrité et de quantité. Dans le cadre de son programme d'assurance-qualité et d'assurance-quantité, la CCG se livre aux activités suivantes :

- Inspecter le grain en vue d'en attester la qualité, notamment tout le grain livré aux silos terminaux ou expédié de ceux-ci, tout le grain exporté depuis les silos de transbordement et tous les échantillons de grains soumis par les producteurs et autres intervenants de l'industrie à des fins de classement.
- Attester le poids des exportations de grain, superviser la pesée aux silos terminaux, vérifier les stocks de grains aux silos terminaux et aux silos de transbordement, inspecter les balances aux silos terminaux et aux silos de transbordement.
- Déterminer et expliquer les liens entre les propriétés physiques et biochimiques du grain et sa valeur à l'utilisation finale.

- Mettre au point des méthodes d'évaluation de la qualité du grain rapides, efficaces, utiles et économiques.
- Appuyer les ventes et l'expansion du marché des grains et des oléagineux en offrant des conseils d'ordre technique sur la qualité de ces produits et sur leur utilisation finale, et évaluer la qualité des lignées créées par les phytosélectionneurs pour veiller à ce qu'elles présentent les caractéristiques physiques et qualitatives nécessaires à l'enregistrement.
- Analyser, surveiller et attester les cargaisons de grain pour garantir non seulement que le grain canadien est salubre, mais qu'il respecte rigoureusement les limites internationales en matière de contaminants toxiques.
- Fournir de l'information sur la qualité des expéditions commerciales de grain et de chaque nouvelle récolte aux négociants et aux transformateurs de grain canadien.
- Faire enquête sur les plaintes reçues au sujet de la qualité et de la quantité du grain canadien et y donner suite; répondre à des demandes de renseignements à cet effet.
- Fournir d'autres services spécialisés à la demande des membres de l'industrie du grain.

De plus, la CCG réglemente l'industrie du grain pour assurer le traitement équitable des producteurs, l'intégrité des transactions sur les grains et le maintien de la qualité du grain tout au long de son cheminement dans les divers canaux de distribution. Dans le cadre de ses fonctions régulatrices, la CCG est appelée à s'acquitter des tâches suivantes :

- Agréer les négociants en grains et les compagnies propriétaires de silos qui satisfont aux exigences.
- Vérifier les obligations des entreprises agréées envers les producteurs.
- Obtenir une garantie financière pour protéger les producteurs en cas de manquement de la part des entreprises agréées.
- Surveiller la situation financière des titulaires de licences.
- Élaborer et édicter les normes de qualité des grains.
- Inspecter les grains et les installations de manutention céréalière pour assurer l'absence d'infestations d'insectes.
- Recueillir et publier des statistiques sur la manutention, le stockage et le mouvement du grain.
- Gérer les wagons de producteurs.
- Assurer l'arbitrage des plaintes formulées par les producteurs à l'égard des transactions sur les grains.

La CCG fournit d'autres services auxquels l'industrie du grain, au Canada et à l'étranger, attache une grande valeur. En voici quelques exemples :

- Tenir à jour le Système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS) et faciliter le cheminement de l'information pour le compte des négociants céréaliers.
- Diffuser des données sur la qualité des grains.

- Offrir des cours de formation, généraux ou personnalisés, aux membres de l'industrie céréalière.
- Exécuter des fonctions en sous-traitance, par exemple, la réparation des humidimètres et l'analyse chimique du grain.

Défis

L'industrie céréalière du Canada œuvre dans un milieu en évolution constante. Notre régime d'assurance-qualité doit être en mesure de s'adapter au changement tout en continuant à offrir aux acheteurs des grains, des oléagineux et des légumineuses de qualité constante et uniforme. Ceci est particulièrement important compte tenu que la valeur des exportations canadiennes de produits alimentaires a atteint plus de 23 milliards de dollars en 2000, ce qui représente 5,5 % de l'ensemble des exportations canadiennes. Près de la moitié de ces transactions visait les exportations de grains, d'oléagineux et de produits connexes d'une valeur approximative de 9,5 milliards de dollars. Voici les principaux défis qui se présentent à la CCG :

1. Pressions exercées sur le système de classement visuel canadien

La méthode canadienne d'identification visuelle des grains permet aux inspecteurs des grains et à l'industrie de la manutention céréalière de séparer rapidement et à peu de frais le grain en fonction de son apparence. Chacune des classes présente des caractéristiques spécifiques d'utilisation finale. Cela signifie qu'il y a un lien direct entre l'apparence du grain et son comportement à l'utilisation finale. Par conséquent, en connaissant simplement la classe et le grade de grain canadien, les acheteurs savent quel sera son rendement lors d'une utilisation finale donnée. Notre méthode de distinction permet le mouvement efficace et à peu de frais du grain en vrac dans un réseau de manutention assujetti à des exigences.

Malgré les avantages de la méthode de distinction visuelle des grains pour distinguer le blé, de nombreuses pressions sont exercées pour qu'elle soit abandonnée. Ces pressions proviennent de plusieurs sources :

- Les sélectionneurs préféreraient un système de ségrégation qui offrirait une plus grande souplesse lors de la sélection. Ces derniers sont d'avis que les critères de distinction visuelle des grains limitent leur capacité d'améliorer les caractéristiques agronomiques et qualitatives des nouvelles variétés.
- Les caractéristiques d'utilisation finale des nouvelles variétés développées sont différentes de celles des classes existantes.
- Il arrive que des variétés de blé non enregistrées et non distinguables visuellement soient cultivées au Canada, lorsque ces dernières semblent offrir des avantages agronomiques, notamment un meilleur rendement. Si ces variétés sont produites en quantité suffisante et si elles possèdent des caractéristiques de qualité à l'utilisation finale très différentes des classes auxquelles elles ressemblent, elles risquent de compromettre l'efficacité de l'ensemble du régime d'assurance-qualité.

2. Développement de grains et d'oléagineux transgéniques

Le Canada doit se pencher sur les défis de commercialisation que posent le développement et la production de grains et d'oléagineux transgéniques. Les consommateurs se préoccupent de plus en plus des grains et des oléagineux transgéniques. Certains pays ont même établi des exigences d'étiquetage à l'égard des produits transgéniques. Si le Canada désire conserver sa part du marché international, il se doit d'être capable de séparer les variétés transgéniques de celles non transgéniques. Les variétés transgéniques n'étant pas distinguables visuellement de celles non transgéniques, les pressions sur le système de classement visuel s'accentuent et le besoin de trouver une méthode d'identification de rechange s'intensifie.

3. Changements structurels dans l'industrie céréalière canadienne

Les changements structurels observés dans l'industrie céréalière canadienne ont une incidence sur l'assiette du revenu de la CCG. À titre d'exemple, l'abrogation de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest,* en 1995, a entraîné une hausse des frais de transport ferroviaire du grain jusqu'aux ports canadiens et rendu les exportations céréalières outre-mer moins concurrentielles. Par conséquent, les livraisons moyennes de grain ont chuté d'environ 20 % aux terminaux portuaires depuis le début des années 90. Cette chute a eu des répercussions financières considérables sur la CCG, car la plupart de ses recettes proviennent des droits exigés pour l'inspection et la pesée du grain destiné à l'exportation au moment de son chargement sur les navires.

La diminution progressive du nombre de petits silos primaires et la construction simultanée de silos à grande capacité contribuent également au changement structurel de l'industrie céréalière. Depuis le début des années 60, le nombre de silos primaires est passé de 5 000 à moins de 1 000 dans l'Ouest canadien. Au cours de la même période, la capacité de stockage moyenne est passée d'environ 2 000 tonnes à 6 500 tonnes, et même à 100 000 tonnes dans certains cas. Ces changements ont diverses répercussions sur la CCG, notamment une baisse des recettes d'agrément, la nécessité de changer ses politiques en matière d'agrément, une évolution de la demande pour les services de la CCG (c.-à-d. une augmentation de la demande pour l'évaluation de la qualité à la ferme) et la réduction éventuelle de l'uniformité des cargaisons de grains.

4. Préoccupations accrues des consommateurs à l'égard de la salubrité des aliments

Les acheteurs exigent de plus en plus l'exécution d'analyses rigoureuses et rapides pour s'assurer de la salubrité des cargaisons de grains canadiens. La demande d'analyses spéciales pour dépister les résidus chimiques dans les cargaisons augmente l'importance de la recherche visant l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse, ou l'adaptation des méthodes actuelles, de sorte qu'elles soient suffisamment précises et exactes pour respecter les seuils de tolérance stricts de l'industrie.

Chapitre 3 : Rapport sur le rendement

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités* visant l'exercice 2000-2001, la CCG a regroupé ses programmes autour de quatre résultats stratégiques (autrefois appelés principaux engagements en matière de résultats) :

1. un régime d'assurance-qualité qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers;
2. des transactions sur les grains équitables et transparentes;
3. la défense des droits des producteurs;
4. la saine gestion de l'organisme.

Les résultats stratégiques démontrent les avantages découlant des services de la CCG. La Commission a ciblé plusieurs résultats prévus pour chacun des résultats stratégiques. Les résultats obtenus pour chacun des résultats prévus durant le dernier exercice sont expliqués plus bas.

1. Un système d'assurance-qualité qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers

Nombre d'employés à temps plein : 549

Ressources prévues comparativement aux ressources utilisées	
	Montant en $
Ressources prévues	42 724 000 $
Ressources utilisées :	
Fonds renouvelable	42 148 210 $
Crédits spéciaux	707 587 $
Total	42 855 797 $

Résultat prévu : Un système d'assurance-qualité qui s'adapte en vue de traiter les variétés non distinguables visuellement et de séparer les grains et les oléagineux transgéniques.

La Commission canadienne des grains entend offrir un système d'assurance-qualité qui répond aux besoins actuels et à long terme de l'industrie céréalière. Les ressources techniques et scientifiques de la CCG sont essentielles à l'élaboration d'un régime prêt à relever les défis que présentent les exigences des marchés concurrentiels et une industrie en évolution constante.

Court terme

En 2000-2001, la CCG a relevé plusieurs défis immédiats concernant le système de classement visuel et d'assurance-qualité. L'arrivée de variétés de blé non enregistrées dans le réseau de manutention a été l'un des principaux défis rencontrés.

Il est arrivé à plusieurs occasions qu'une variété de blé non enregistrée, connue sous le nom de Pioneer 2375, se retrouve dans le réseau de manutention des silos primaires. Cette variété est cultivée dans les Prairies en raison de ses avantages agronomiques. Les grains de la variété en question ressemblent à ceux des variétés enregistrées de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS), mais le blé Pioneer 2375 n'a pas les mêmes caractéristiques à la transformation que les variétés de blé CWRS. Par conséquent, la présence des grains de la variété non enregistrée au-delà des seuils de tolérance définis dans le réseau de manutention aurait pu compromettre la qualité des cargaisons de blé roux de printemps de l'Ouest canadien.

La CCG a réussi à régler le problème et à satisfaire aux exigences de qualité des clients. En septembre 2000, elle a entrepris la surveillance des cargaisons de blé roux de printemps de l'Ouest canadien livrées aux silos terminaux et chargées aux ports pour l'exportation. À l'aide de méthodes biochimiques d'identification variétale, la CCG a analysé la pureté des variétés et n'a repéré aucune cargaison qui dépassait les seuils de tolérance établis.

Moyen terme

La CCG a mis en œuvre plusieurs stratégies pour relever les défis à moyen terme :

En janvier 2001, la CCG a formé un comité sur le système de gestion de la qualité du grain regroupant des producteurs, des manutentionnaires, ainsi que des représentants de l'Association canadienne des producteurs de semences, de la Commission canadienne du blé, du Conseil canadien du canola, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de la Canadian Special Crops Association. L'objet du comité est de trouver des solutions de rechange aux méthodes de distinction visuelle pour séparer les grains, les oléagineux et les cultures spéciales en lots possédant les mêmes caractéristiques à l'utilisation finale. Un des objectifs à moyen terme du comité est d'élaborer la structure d'un système de déclaration variétale. Le comité fera une annonce à ce sujet à l'automne 2001.

La CCG et l'Institut canadien des semences (ICS) ont entamé des pourparlers visant l'élaboration d'un programme de vérification et d'attestation des systèmes de ségrégation. Le partenariat conjuguera l'expérience de la CCG en analyse du grain à celle de l'ICS en attestation de processus. Les partenaires entendent élaborer un programme d'appui aux entreprises canadiennes qui désirent avoir accès aux marchés spécialisés, c'est-à-dire qui veulent approvisionner des clients qui exigent des variétés spécifiques de grain. Le CCG prévoit entreprendre un projet pilote à ce sujet dans la région de Bayport. Prévu pour 2001-2002, le projet pilot consistera à vérifier et à attester les processus de ségrégation mis en place par les entreprises ontariennes et québécoises.

Long terme

La solution à long terme pour parer aux contraintes du système de classement par distinction visuelle sera d'élaborer plus de méthodes non visuelles pour remplacer les méthodes visuelles de séparation du grain en lot de qualité semblable. L'industrie nécessite des analyses rapides, automatisées et précises afin d'identifier les variétés ou mesurer les caractéristiques qualitatives spécifiques. En 2000-2001, la CCG a poursuivi

ses recherches dans ce domaine. Un des résultats obtenus est la mise en œuvre d'un programme de surveillance pour le blé AC Navigator. Cette dernière variété de blé ne se distingue pas visuellement des autres variétés de blé dur ambré de l'Ouest canadien, mais elle ne possède pas les mêmes caractéristiques à la transformation. Des processus de ségrégation ont été élaborés par la Commission canadienne du blé et le Saskatchewan Wheat Pool pour veiller à ce que les deux variétés ne soient pas mélangées. Dans le cadre de son programme de surveillance, la CCG a réalisé des tests inopinés sur les cargaisons de blé dur pour vérifier l'efficacité des processus de ségrégation.

En avril 2000, le gouvernement du Canada s'est engagé à consacrer jusqu'à 3,27 millions de dollars à la recherche visant l'élaboration de méthodes de distinction non visuelle. Les projets de recherche financés dans le cadre de cette initiative doivent obtenir une contribution de contrepartie des partenaires de l'industrie. Afin de faciliter la recherche financée en vertu de cette initiative, la CCG a été le fer de lance de la fondation de l'organisme à but non lucratif Automated Quality Testing Inc., constitué en personne morale en septembre 2000, dirigé par un conseil d'administration et sans lien de dépendance avec le gouvernement. Les recherches dans le domaine de l'analyse automatisée de la qualité financées par le nouvel organisme seront fondées sur les besoins établis par l'industrie. La CCG continuera d'appuyer cette initiative par l'entremise de ses représentants siégeant au conseil d'administration et au comité technique.

L'initiative vise principalement l'élaboration de méthodes d'identification variétale fondée sur les analyses d'ADN. Les techniques d'empreinte génétique vont permettre au Canada de disposer de moyens rapides, automatisés, portables et économiques d'attestation de ses expéditions de grain concernant l'identification variétale ainsi que la présence de grains génétiquement modifiés ou de caractères transgéniques.

Résultat prévu : La CCG offrira des services dans les régions où il y a une demande accrue

Les changements apportés à la réglementation dans l'industrie céréalière et l'évolution des marchés internationaux depuis les cinq dernières années offrent à la CCG la possibilité de fournir à la clientèle de nouveaux services essentiels.

Depuis l'abrogation de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*, les producteurs doivent payer le plein tarif pour le transport du grain, ce qui a une incidence économique sur les exportations céréalières. Ce changement a favorisé le secteur à valeur ajoutée de la transformation céréalière et l'essor de l'élevage dans les Prairies, ainsi que l'exportation céréalière directement vers les États-Unis. Les exportations céréalières annuelles vers les États-Unis ont augmenté de 1,2 million de tonnes en 1991-1992 à 3,1 millions de tonnes en 2000-2001. Les services d'inspection de la CCG ne sont pas obligatoires dans le cas des livraisons à l'intérieur du Canada ou de la partie continentale des États-Unis, mais de nombreux expéditeurs font tout de même appel à nos services pour s'assurer que la qualité des livraisons répond aux attentes de la clientèle.

Au même moment, les entreprises de manutention céréalière ont construit des silos à grande capacité dans les Prairies afin d'améliorer l'efficience de leurs exploitations et

réduire les frais de transport. Les exploitants de ces silos à grande capacité exigent de plus en plus de la CCG qu'elle fournisse ses services sur place pour veiller à ce que les grandes cargaisons ferroviaires quittant leurs installations soient de la qualité voulue.

La production des légumineuses s'est accrue considérablement dans les Prairies. Le Canada est le plus grand exportateur au monde de pois et de lentilles, et les exportations de pois chiches et de haricots sont à la hausse. Les avantages de la culture alternée, le bon rendement à l'acre, les besoins minimes en engrais et les prix contractuels ont contribué à l'attrait des légumineuses pour les producteurs.

La CCG a entrepris plusieurs projets pour répondre à la demande croissante de services d'assurance-qualité visant les cultures spéciales et de services aux centres de services des Prairies et des bureaux régionaux.

Services dans les Prairies

La CCG possède neuf centres de services dans les Prairies. Ces centres fournissent sur place des services d'inspection, d'attestation et de pesée aux silos à grande capacité et aux silos primaires. Au cours des deux dernières années, les producteurs et les intervenants de l'industrie ont exprimé leur besoin accru de services à ces centres. Par conséquent, nous avons ajouté 14 employés à l'inspection et à la pesée dans la région des Prairies.

La CCG prévoit ouvrir un bureau à Swift Current en 2001-2002. Il ne s'agira pas d'un centre offrant tous les services, mais plutôt d'un endroit où seront entreposés les échantillons de grain et où les inspecteurs du bureau de Moose Jaw pourront faire des analyses entomologiques et accéder aux systèmes de données internes.

Les centres de services dans les Prairies fournissent aux producteurs et à l'industrie certains services entomologiques et d'analyse, notamment des analyses de protéines, de teneur en eau et de poids spécifique ainsi que des évaluations de facteurs de classement spécifiques. Les laboratoires de Winnipeg traitent les demandes d'analyses plus complexes de la clientèle de la région des Prairies. La CCG a étudié la possibilité de fournir ces services d'analyse plus complexes aux bureaux régionaux des Prairies, mais le coût du matériel s'est révélé trop élevé pour justifier l'essor des services.

Légumineuses

Au début de l'année 2000, la CCG a mis en œuvre un programme de recherche suivant l'embauche, en février 2000, d'un chercheur spécialisé dans le domaine des légumineuses. Un des objectifs du programme est d'élaborer des méthodes reconnues à l'échelle internationale afin de fixer des normes de qualité pour les légumineuses. À l'heure actuelle, il n'y a pas de méthodes normalisées à l'échelle internationale pour évaluer la qualité à l'utilisation finale de ces cultures. On se penchera principalement sur l'élaboration de méthodes d'évaluation de la qualité culinaire des légumineuses.

En août 2000, la CCG a réuni les représentants des principaux pays exportateurs de légumineuses afin d'élaborer des normes internationales visant les légumineuses. Les

membres d'organismes de cultivateurs et de négociants australiens, canadiens et européens ont jeté les bases de méthodes d'identification variétale et d'analyse de la qualité des pois, des haricots, des lentilles, des pois chiches et d'autres légumineuses. Le comité a recensé 15 projets qui pourront conduire à de meilleures méthodes d'évaluation de la qualité, reconnues à l'échelle internationale et axées sur des paramètres comme la couleur, la taille et la forme des graines, la facilité de déglumage ainsi que les propriétés culinaires et de mise en conserve. Les recherches de la CCG en vue de trouver des méthodes d'évaluation qualitative contribueront à cet effort et, un jour, à la commercialisation des légumineuses canadiennes à l'échelle internationale.

Résultat prévu : Capacité accrue de contrôler et de détecter les résidus de pesticides, les mycotoxines, les métaux lourds et les champignons afin de continuer à veiller à ce que les expéditions de grains canadiens respectent les seuils de tolérance les plus stricts à l'échelle internationale en ce qui a trait à la salubrité des aliments.

La salubrité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale est devenue un des enjeux principaux pour les producteurs, les transformateurs, les négociants et les consommateurs. Les acheteurs de grains considèrent la salubrité des grains une question prioritaire, et c'est une condition essentielle à la commercialisation du grain.

La salubrité des grains est une priorité d'assurance-qualité de la CCG. Le programme de salubrité des grains de la CCG touche cinq éléments : la prévention, le contrôle, la surveillance, la recherche et le soutien au marché. Cette démarche veille à ce que le grain canadien ne soit pas compromis par un nombre de questions toujours croissant portant sur la salubrité des aliments. Les services sur la salubrité des grains de la CCG offrent aux négociants et aux acheteurs de grains canadiens les moyens d'assurer et d'attester de la salubrité des cargaisons de grains du Canada.

Le marché international exige des normes de plus en plus rigoureuses et complexes concernant les substances toxiques et la salubrité des grains. La CCG élabore et évalue sans cesse des méthodes analytiques afin de conserver ses capacités de dépistage, notamment en évaluant des méthodes d'analyse rapide en vue d'en améliorer l'efficience et d'en réduire les coûts. La CCG étudie l'accessibilité des analyses, leur efficience et leur incidence sur le matériel ainsi que les coûts de main-d'œuvre.

La plupart des techniques d'analyse rapide ne visent qu'un seul agent chimique spécifique, fournissent des résultats dans une plus grande échelle de tolérances et sont moins économiques que les analyses en laboratoire, car ces dernières permettent souvent d'analyser plus d'un agent chimique à la fois. Le choix de la méthode dépend toutefois du client et de l'utilisation des résultats. En 2000-2001, nous avons évalué deux techniques de dosage immunoenzymatique (ELISA), l'une visant la citrinine et l'autre, l'ochratoxine.

Un des objectifs de la CCG est de renforcer l'unité de recherche et de services en investissant dans l'achat de nouvel équipement, en assurant un espace adéquat et des

ressources suffisantes. À titre d'exemple, en 2000-2001, la CCG a acheté un nouvel appareil de chromatographie en phase gazeuse.

Résultat prévu : Réputation internationale accrue et reconnaissance à titre d'organisme impartial d'assurance de la qualité de calibre mondial.

La CCG vise l'obtention de l'homologation ISO de ses services-clés d'assurance de la qualité et de la quantité. Cet objectif se traduit par l'examen rigoureux et la documentation précise des services et des procédures. En 2000-2001, les régions de Bayport et du Pacifique ont réussi le processus de vérification. On s'attend à ce que les régions des Prairies, de Thunder Bay et de l'Est soient homologuées en 2001-2002. La direction générale des Services à l'industrie sera également homologuée ISO. On se penchera bientôt sur l'homologation des Services à l'organisme et du Laboratoire de recherches sur les grains.

Le respect des normes ISO est un élément commercial très important dans une économie mondiale. La CCG a entrepris de se soumettre aux normes ISO pour rehausser la réputation d'excellence du régime d'assurance-qualité du grain canadien à l'échelle internationale. À cette fin, nous avons mis en œuvre un système de gestion de la qualité afin d'améliorer le rendement, de contrôler les processus de documentation et de favoriser l'adoption de meilleures pratiques de gestion.

Résultat prévu : Services continus et efficaces d'assurance de la qualité et de la quantité qui sont adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs et aux changements au sein de l'industrie céréalière.

Missions d'appui aux marchés

Les chercheurs et les inspecteurs de la CCG jouent un rôle important en matière de vente et de promotion du grain canadien. Au cours des missions de soutien aux marchés, les chercheurs et les inspecteurs prennent le pouls des acheteurs et des transformateurs afin de cerner les caractéristiques qualitatives d'importance et veillent à ce que le régime d'assurance-qualité réponde bien aux besoins de la clientèle. Les commentaires des clients contribuent à l'amélioration du régime d'assurance-qualité. Des missions d'appui aux marchés ont lieu annuellement.

Au début de l'année 2001, la CCG a participé à une mission d'appui en Inde pour expliquer clairement aux acheteurs indiens le régime d'assurance-qualité canadien visant les légumineuses. En retour, la visite a permis à la CCG de mieux comprendre les nombreuses difficultés associées au respect des besoins de cet énorme marché.

La CCG a continué à approfondir la technologie pour faciliter le classement et l'inspection du grain.

Évaluation des dommages causés par le gel

En 2000-2001, nous avons entrepris des recherches en vue d'élaborer des méthodes objectives d'évaluation des dégâts causés par le gel. L'objectif à long terme est de fournir

des seuils de tolérance chiffrés concernant les dommages causés par le gel aux classes de blé de l'Ouest. Les normes de classement actuelles en ce qui a trait au gel sont subjectives et exigent de l'inspecteur une évaluation selon la « condition » de l'échantillon inspecté. Des méthodes d'évaluation plus objectives seront plus faciles à expliquer aux acheteurs étrangers et amélioreront l'uniformité du classement.

Technologie d'évaluation de la couleur des lentilles

Dans le système canadien d'assurance-qualité, la couleur constitue un facteur important dont on tient compte au moment d'attribuer le grade des lentilles. À l'heure actuelle, la couleur est évaluée à l'œil nu à l'aide de guides photographiques des couleurs. Étant donné que cette méthode d'évaluation de la couleur est subjective, il peut arriver qu'il y ait un manque d'uniformité, ce qui peut entraîner des répercussions sur le prix. Pour réagir à ce manque d'uniformité, la CCG a mis au point une technologie simple, robuste et rentable pour déterminer la couleur des lentilles. En 2000-2001, la CCG a réalisé des essais sur le terrain du prototype de la nouvelle technologie.

La technologie consiste en un ordinateur et un scanneur optique utilisant un logiciel mis au point par la CCG. L'image balayée par scanneur d'un échantillon de lentilles est analysée par un réseau neuronal qui en évalue la couleur. Le logiciel a été conçu pour discerner la couleur tout comme le ferait un inspecteur de grains hautement spécialisé de la CCG.

Le matériel est portatif et permet d'évaluer les échantillons de lentilles pour en déterminer la couleur à n'importe quelle étape de la manutention; de la cellule à la ferme, au silo terminal d'exportation. La CCG aura recours à cette technologie pour établir le classement officiel à compter de 2001-2002. La société Hinz Automation de Saskatoon, en Saskatchewan, sera responsable de la fabrication, de la commercialisation et du soutien technique de ce nouvel appareil.

Cette technologie conviendra aux marchés intérieurs et étrangers et pourrait s'appliquer, dans un avenir rapproché, à d'autres cultures, comme les haricots et les pois chiches. Au Canada, les marchés visés sont les producteurs, les acheteurs, les manutentionnaires et les transformateurs de lentilles. Les autres pays qui cultivent des légumineuses, soit la Turquie, la Syrie, la Chine et les États-Unis, représentent également des débouchés pour la nouvelle technologie.

2. Transactions sur les grains équitables et transparentes

Nombre d'employés à temps plein : 29

Ressources prévues comparativement aux ressources utilisées	
	Montant en $
Ressources prévues	3 450 000 $
Ressources utilisées :	
Fonds renouvelable	265 404 $
Crédits spéciaux	2 511 133 $
Total	2 776 537 $

Résultat prévu : Système d'arbitrage des grades adapté aux besoins changeants de l'industrie.

Le système d'arbitrage des grades de la CCG est fondé sur une disposition de la *Loi sur les grains du Canada* connue sous l'appellation « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur ». Si un producteur et un exploitant de silo primaire ne s'entendent pas sur le grade ou le taux d'impuretés attribué à la livraison du producteur, les deux parties peuvent demander une décision exécutoire de la CCG. L'exploitant de silo est alors tenu de compenser le producteur selon la décision rendue. La disposition « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur » est un droit de longue date des producteurs.

Pour répondre aux besoins actuels de l'ensemble de l'industrie, la CCG a mis en œuvre un processus d'arbitrage sur le dosage des protéines et de nouvelles annexes de grades.

Arbitrage sur le dosage des protéines

Le blé qui possède une teneur en protéines élevée commande une prime du marché en raison de son meilleur comportement à la mouture. Les directeurs de silos analysent les livraisons de blé des producteurs pour déterminer la teneur en protéines et établir le prix qui sera payé à chacun des producteurs selon le grade et la teneur en protéines de sa livraison. L'exactitude des résultats d'analyse pour déterminer la teneur en protéines est essentielle au paiement équitable des producteurs. Au fil des ans, de nombreux producteurs ont exprimé leur préoccupation à l'égard de l'exactitude des analyses protéiques devant la divergence des résultats du dosage des protéines d'un silo primaire à l'autre. Par conséquent, la CCG a lancé un programme d'arbitrage sur le dosage des protéines le 1er août 2000.

Le service d'analyse protéique offre aux directeurs de silos primaires et aux producteurs un moyen pratique d'obtenir une décision impartiale sur la teneur en protéines quand les deux parties ne s'entendent pas à ce sujet. Dans un tel cas, le directeur et le producteur soumettent un échantillon à la CCG pour analyse et obtention d'une décision exécutoire. Depuis la mise en œuvre du service d'arbitrage, la CCG a reçu 52 échantillons pour fins d'analyse. La faible demande pour le service n'est toutefois pas une indication de la

valeur du service, car la valeur du service tient plutôt de sa disponibilité. Le simple fait que les producteurs aient droit à une évaluation exécutoire de la CCG concernant la teneur en protéines contribue à assurer leur traitement équitable aux silos primaires.

Annexes de grades

Le système d'arbitrage des grades de la CCG est fondé sur le Guide officiel du classement des grains de la CCG. Les comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est, composés de représentants des producteurs et de l'industrie, ainsi que d'experts techniques de la CCG, sont responsables d'examiner les normes de classement du grain et de formuler des recommandations à ce sujet. Les annexes de grades sont établies à chaque année afin de rester à l'avant-garde des changements techniques et commerciaux dans l'industrie céréalière.

À titre d'exemple, l'année dernière, le Comité de normalisation des grains de l'Ouest a relâché les seuils de tolérance d'endommagement mécanique (y compris les grains fendus), notamment concernant les pois chiches Desi afin que les facteurs de classement reflètent mieux ce qui se produit au cours du processus de manutention.

Résultat prévu : Règlements équitables, exécutoires et appliqués uniformément.

Afin de veiller à ce que les règlements de la CCG soient équitables, exécutoires et appliqués uniformément, les propositions de changements à apporter aux politiques et aux règlements sont soumises à un examen minutieux et rigoureux composé des étapes suivantes :

- rédaction d'un document de discussions mettant en évidence les choix offerts concernant une proposition de changement;
- consultations auprès des intervenants concernés;
- évaluation interne des commentaires et prise de décision;
- avis aux intervenants concernés du changement;
- modification du règlement, au besoin.

La CCG a tenu compte des inquiétudes exprimées par les intervenants et révisé de nombreuses politiques. Voici quelques exemples :

Stockage du grain sur le sol

Les membres de l'industrie ont manifesté leur mécontentement à l'égard de l'interdiction de stocker du grain sur le sol aux silos, soutenant que cette mesure restreint la capacité de mise en marché des grains par les producteurs. La CCG a également été informée que certains exploitant de silos entreposaient du grain sur le sol sans en obtenir l'autorisation. Par conséquent, la CCG a examiné la question, consulté les intervenants concernés et décidé de permettre aux directeurs de silos primaires de stocker le grain sur le sol, mais qu'ils doivent en aviser la CCG. Cette nouvelle politique offre plus de souplesse à l'industrie de la manutention et plus d'options de livraison aux producteurs, tout en préservant la capacité de la CCG de garantir la qualité du grain canadien.

Examen des marges maximales de perte de poids aux silos primaires

À la demande des producteurs et de l'industrie, la CCG a effectué un examen des marges maximales de perte de poids aux silos primaires dans le but de garantir des pratiques équitables et uniformes à ce sujet partout au Canada. Afin de recueillir les commentaires des producteurs et des intervenants concernés, la CCG a donc mis à leur disposition un forum de discussion en ligne et leur a offert de présenter un exposé écrit ou de demander une rencontre avec ses représentants. Une fois tous les commentaires étudiés, la CCG a rédigé un document de discussions résumant les points de vue des producteurs et de l'industrie, et proposé trois options. Le document de discussion a été envoyé aux intervenants concernés, qui devaient faire part de leurs commentaires avant octobre 2001. La CCG établira alors un plan d'action et apportera, s'il y a lieu, des modifications aux règlements.

3. Défense des droits des producteurs

Nombre d'employés à temps plein : 10

Ressources prévues comparativement aux ressources utilisées	
	Montant en $
Ressources prévues	649 000 $
Ressources utilisées :	
Fonds renouvelable	217 259 $
Crédits spéciaux	452 022 $
Total	662 281 $

Résultat prévu : Protection des producteurs contre les défaillances des sociétés céréalières.

La CCG fait des efforts incessants pour agréer les compagnies céréalières. Toutes les compagnies céréalières agréées doivent fournir une garantie pour assurer le respect de leurs engagements envers les producteurs. Cette mesure vise à protéger financièrement les producteurs advenant la faillite ou le défaut de paiement d'une compagnie céréalière. En 2000-2001, aucune compensation n'a été versée aux producteurs en raison de manquement de la part d'une compagnie céréalière.

On estime toutefois que de 125 à 200 compagnies achètent du grain, principalement des cultures spéciales, sans être agréées par la CCG. Les producteurs qui vendent leur grain à ces compagnies ne sont pas protégés en cas de défaut de paiement. La CCG a donc lancé une campagne d'information pour sensibiliser les producteurs à cette réalité.

La CCG a inséré des annonces dans les journaux agricoles régionaux et dans environ 80 hebdomadaires manitobains, saskatchewannais et albertains, du début de

décembre 2000 au milieu de février 2001. La campagne visait à promouvoir les avantages de traiter avec des compagnies agréées par la CCG et à informer les producteurs des risques de faire affaires avec une entreprise non agréée. Le message a également été diffusé dans des publications de producteurs, à des réunions de producteurs et sur le site Web de la CCG.

Il est difficile d'évaluer le succès d'une telle campagne d'information. Selon l'enquête de la CCG, 90 % des producteurs de grain canadien préfèrent traiter avec des compagnies agréées par la CCG. On ne peut pas attribuer entièrement ce résultat à la campagne d'information, mais il donne toutefois à penser que la CCG joue un rôle important en matière de protection des producteurs canadiens.

Résultat prévu : Traitement équitable des producteurs par les entreprises et les négociants céréaliers.

Le traitement équitable des producteurs est un élément essentiel de la fonction de réglementation de la CCG. La CCG a mis en place un certain nombre de mesures de protection visant le traitement équitable des producteurs lors de leurs transactions céréalières. Parmi ces mesures on compte le rôle de liaison que jouent les commissaires adjoints entre les producteurs et l'industrie locale, une ligne téléphonique sans frais à l'intention des producteurs et le système d'arbitrage des grades.

Les commissaires adjoints

Au cours de l'exercice 2000-2001, la CCG comptait cinq commissaires adjoints représentant les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

Les commissaires adjoints de l'Est du Canada agissent à titre d'agents de liaison entre la CCG et l'industrie céréalière de l'Est en vue de promouvoir le rôle de la CCG et ses services à l'industrie. Les commissaires adjoints de l'Ouest du pays sont responsables de traiter les demandes de renseignements et les plaintes des producteurs de l'Ouest et de faire connaître les activités de la CCG aux exploitants agricoles. Au total, les commissaires adjoints de l'Ouest ont traité 719 plaintes de producteurs concernant les défauts ou retards de paiement, les désaccords liés aux grades et aux impuretés, les wagons de producteurs et les droits exigés.

Ligne téléphonique sans frais à l'intention des producteurs

Les producteurs peuvent faire part de leurs préoccupations à la CCG grâce à la ligne téléphonique sans frais à l'intention des producteurs. Ce service téléphonique se conforme aux normes de service suivantes :

> Tous les appelants seront avisés, avant la fin de la journée ouvrable suivant la réception de leur appel, que leur plainte ou demande de renseignements a été reçue, et qu'elle sera traitée.

Le tableau suivant présente le nombre total de plaintes et de demandes de renseignements traitées par le service téléphonique sans frais au cours des trois derniers exercices.

Nombre d'appels reçus au service téléphonique sans frais à l'intention des producteurs, par catégorie, de l'exercice 1998-1999 à celui de 2000-2001		
	Plaintes	Demandes de renseignements
Exercice		
1998–1999	41	476
1999–2000	30	622
2000–2001	25	483

Système d'arbitrage des grades

Comme on l'a souligné auparavant, les producteurs qui ne s'entendent pas avec un exploitant de silo sur le grade, le taux d'impuretés ou le dosage de protéines attribué à la livraison de leur grain peuvent demander une décision exécutoire de la CCG. L'exploitant de silo est alors tenu de compenser le producteur selon la décision rendue. Le tableau suivant présente le nombre de demandes d'arbitrage du grade traité par la CCG au cours des trois derniers exercices.

Nombre de demandes d'arbitrage reçues de l'exercice 1998-1999 à celui de 2000-2001	
	Nombre de demandes d'arbitrage traitées
Exercice	
1998–1999	221
1999–2000	536
2000–2001	481

Il existe plusieurs mécanismes de protection pour veiller au traitement équitable des agriculteurs, mais l'enquête de la CCG auprès des producteurs réalisée en 2000-2001 donne à penser qu'un grand nombre d'entre eux ignorent l'existence des services de protection offerts par la CCG. Par exemple, seuls 40 % des producteurs interrogés associaient la CCG à la défense de leurs droits. Un nombre légèrement plus élevé, soit 43 %, associait la CCG à l'assurance de recevoir les sommes qui leur sont dues.

La CCG élabore actuellement une nouvelle stratégie visant à informer les producteurs des services de protection offerts par la CCG. Il s'agira d'une campagne promotionnelle qui ciblera directement les agriculteurs.

Résultat prévu : Conservation des options de livraison des producteurs.

À la demande des producteurs, la CCG veille à ce que ces derniers disposent d'options de livraison. Ces options, comme les wagons de producteurs, leur permettent de protéger

leurs intérêts. Le fait de pouvoir ainsi éviter les tarifs imposés par les exploitants de silos primaires représente l'économie la plus importante pour les producteurs, particulièrement lorsque les prix du grain et des oléagineux sont bas.

Au cours de l'exercice 2000-2001, les livraisons par wagons de producteurs ont augmenté de 23 % par rapport à l'exercice précédent. En prévision du maintien de cette tendance à la hausse, la CCG a formé du personnel supplémentaire en vue de traiter la demande accrue de wagons.

Nombre de demandes de wagons de producteurs traitées, de l'exercice 1998-1999 à celui de 2000-2001	
	Nombre de wagons traités
Exercice	
1998–1999	3 500
1999–2000	3 370
2000–2001	4 145

4. Saine gestion de l'organisme

Nombre d'employés à temps plein : 95

Ressources prévues comparativement aux ressources utilisées	
	Montant en $
Ressources prévues	9 613 000 $
Ressources utilisées :	
Fonds renouvelable	243 479 $
Crédits	5 442 097 $
Crédits spéciaux	4 064 937 $
Total	9 750 513 $

Résultat prévu : Services efficaces et rentables

Le rapport sur l'Examen des programmes de la CCG déposé en 1999 renfermait une série de recommandations en vue d'améliorer l'efficience et l'efficacité des programmes de l'organisme. Par conséquent, la CCG a apporté un certain nombre de changements à ses programmes et services. En voici quelques exemples :

- rationalisation des opérations aux silos terminaux et formation polyvalente du personnel;
- adoption d'une seule norme relative à certains facteurs de classement;
- rationalisation des services d'inspection à l'arrivage à Vancouver;

- amélioration du processus de collecte des échantillons.

Au cours du présent exercice, la CCG a atteint les objectifs de la Stratégie d'information financière (SIF) du Conseil du Trésor, notamment :

- l'adoption de méthodes comptables conformes à la SIF. Les changements à apporter ont été cernés et mis en œuvre dans les délais prescrits;
- l'élaboration d'un système de gestion des avoirs visant la surveillance de toutes les activités liées aux avoirs et à la gestion des biens.

Le rapport du vérificateur général de 1999 portant sur le recouvrement des coûts renfermait un certain nombre de recommandations concernant les mesures que pouvait prendre la CCG pour améliorer la gestion des droits imposés aux usagers. Plus particulièrement, la CCG devait améliorer l'établissement des coûts de revient de ses services, évaluer l'incidence de ses tarifs et incorporer les droits imposés aux usagers à sa planification stratégique.

Le gel des droits des services offerts par la CCG jusqu'au 31 mars 2003 a empêché la mise en œuvre de nombreuses recommandations proposées par le vérificateur général. La CCG a toutefois apporté certains changements depuis la vérification et entrepris quelques initiatives qui lui permettront de se pencher sur les éléments relevant de son pouvoir. En voici des exemples :

- Élaboration de méthodes d'établissement du coût de revient en vue de fixer les droits des nouveaux services.
- Achat d'un logiciel d'établissement du coût de revient permettant l'extraction de données et l'attribution des coûts de chaque service de manière efficiente.

Ces initiatives permettent à la CCG de calculer les coûts réels de la prestation des services.

Les dépenses de la CCG ont augmenté depuis les trois dernières années. Plusieurs nouvelles dépenses sont attribuables à l'ajout de services à la clientèle, notamment l'arbitrage sur le dosage des protéines, la surveillance des variétés non enregistrées et l'augmentation des services dans les Prairies. L'essor des services de la CCG est inévitable compte tenu de la nature changeante de l'industrie céréalière (voir le chapitre 1). La CCG s'est engagée à suivre l'évolution des changements de la manière la plus efficiente et efficace possible.

Résultat prévu : La main-d'œuvre de la CCG est représentative de la population canadienne.

Les résultats de l'analyse des effectifs réalisée en novembre 2000 révèlent que la CCG a fait des progrès en matière d'équité en emploi. Dans l'ensemble, comme le montre le tableau suivant, la CCG a atteint ses objectifs de représentation autochtone, grâce à un effort accru de recrutement et du maintien en fonction des employés autochtones. La CCG a également surpassé ses objectifs généraux de représentation des femmes et des personnes handicapées.

Représentation des groupes désignés à la CCG en date de novembre 2000				
	Ensemble des employés	Employés appartenant à des groupes désignés	Représentation prévue	Différence (réelle–prévue)
Groupe professionnel				
Femmes	705	227	225	2
Autochtones	705	23	20	3
Handicapés	705	43	36	7
Minorités visibles	705	50	94	-44

Bien que la CCG ait fait des progrès importants en matière de représentation des minorités visibles, elle n'a pas atteint ses objectifs à cet égard. De plus, les femmes demeurent sous-représentées dans certaines catégories de postes. À titre d'exemple, nous souhaitions atteindre 120 femmes à des postes dans le domaine technique, mais le nombre actuel est de 98. Cette sous-représentation est principalement attribuable à la pénurie de femmes aux postes d'inspecteur.

Pour s'attaquer à ces lacunes, la CCG a entrepris l'évaluation de ses systèmes d'emploi. L'examen de systèmes d'emploi de la CCG vise à étudier les facteurs internes qui contribuent aux problèmes de représentation et à fournir des mesures pour les résoudre. Les résultats de l'examen, qui seront connus en mai 2001, encadreront l'élaboration d'un plan d'équité en matière d'emploi par les unités de négociation de la CCG composées de représentants des employés, du comité d'équité en emploi et des cadres supérieurs de la CCG. Le Plan d'équité en matière d'emploi sera déposé en août 2001.

L'appui de la CCG à l'équité en emploi est également évident dans d'autres domaines. Au cours de l'exercice 2000–2001, la CCG a offert temps, ressources et soutien logistique aux employés participant aux travaux du Conseil national des minorités visibles de la fonction publique fédérale. La CCG a également été un membre fondateur de l'initiative Faire place au changement dans la fonction publique fédérale pour tous les ministères fédéraux au Manitoba. L'initiative de la CCG sert d'ailleurs actuellement de modèle dans les autres provinces.

Chapitre 4 : Mot de la fin

Les résultats obtenus suivants témoignent des efforts de la CCG pour répondre aux besoins changeants des marchés céréaliers, garantir l'équité des transactions sur les grains, protéger les intérêts des producteurs et favoriser la saine gestion de l'organisme :

- stratégies pour moderniser et améliorer le régime d'assurance-qualité;
- services accrus dans la région des Prairies;
- élaboration et raffinement de méthodes d'analyse rapide visant à garantir que les livraisons de grains canadiens respectent les plus stricts seuils de tolérance en matière de salubrité des aliments;
- élaboration d'une technologie objective et rentable pour le classement des lentilles;
- lancement d'un programme d'arbitrage sur le dosage des protéines;
- atteinte des objectifs de SIF du Conseil du Trésor;
- mise en œuvre de plusieurs réformes proposées par l'Examen des programmes de la CCG réalisé en 1999 afin d'améliorer l'efficience et la rentabilité des programmes;
- atteinte des objectifs de représentation concernant les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées.

Les résultats obtenus illustrent les efforts de la CCG pour exécuter son mandat, mais ils ne témoignent pas de l'ensemble de l'exploitation. Certaines activités entreprises ne fournissent pas de résultats immédiats, mais ne manqueront pas de le faire dans un avenir prochain. À titre d'exemple, au cours de l'exercice 2000-2001, la CCG a formé un partenariat avec la Commission canadienne du blé et d'autres intervenants de l'industrie visant la construction d'une installation-pilote de malterie et de brasserie. Lorsqu'elle sera en fonction, cette installation attestera de l'adéquation des nouvelles variétés d'orge à des marchés précis, améliorant ainsi la qualité marchande de l'orge canadienne.

Le succès de la CCG dépend de la souplesse de son exploitation. L'industrie céréalière canadienne est un milieu dynamique et stimulant. La CCG se doit de répondre de manière immédiate aux préoccupations de l'industrie afin de demeurer un organisme efficace. Au cours de l'exercice 2000-2001, la CCG s'est attaquée à la menace du maïs StarLink™, une variété transgénique en provenance des États-Unis et dont la production n'est pas autorisée au Canada. La CCG a agi rapidement et veillé à ce que les livraisons américaines de maïs ne soient acceptées aux silos agréés qu'après analyse et attestation qu'elles ne contenaient pas de produits transgéniques.

En résumé, le présent chapitre a mis en évidence les résultats obtenus par la CCG et les domaines dans lesquels elle doit poursuivre ses efforts. La CCG continuera son travail en vue d'atteindre ses résultats stratégiques de manière à contribuer aux intérêts à long terme de l'industrie céréalière canadienne.

Annexe 1 : Partenaires de la CCG

Partenaires de la CCG Partenaires-clés	Domaine de collaboration
Partenaires industriels	
Producteurs	Établissement de normes visant la qualité des grains
Compagnies céréalières	Mise en œuvre du régime d'assurance-qualité des grains
Transformateurs	Élaboration et application des politiques et de la réglementation
Commission canadienne du blé	Partage de l'information sur les marchés
Universités	Expansion et soutien des marchés
Laboratoires	Transferts des technologies et des résultats de recherche
Sélectionneurs	Vérification des processus de préservation de l'identité de l'industrie
Institut international du Canada pour le grain	
Institut canadien des semences	
Organismes et ministères du portefeuille	
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Partage de l'information
Agence canadienne d'inspection des aliments	Recherche
Commission canadienne du lait	Planification stratégique
Société du crédit agricole Canada	Respect des tolérances à l'échelle internationale en ce qui a trait aux contaminants toxiques dans le grain
Conseil national des produits agricoles	Prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité
Autres ministères (gouvernementaux)	
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	Partage de l'information
Statistique Canada	Appui au commerce international
Agence canadienne de développement international	Publication de statistiques sur les grains
Industrie Canada	Expansion et soutien des marchés
Santé Canada	Inspection et certification des balances aux silos terminaux et de transbordement
Douanes Canada	
Conseil national de recherches	
Ministères provinciaux de l'Agriculture	
À l'étranger	
Département de l'Agriculture des É.-U. (inspection des grains, administration des établissements d'emballage et des parcs à bestiaux)	Prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité
	Appui au commerce international

Sciences agroalimentaires, Australie	Recherches
Institut de recherches sur le pain, Australie	Technologie
Japanese Food Agency	Formation et technologie
Russian State Grain Inspectorate	
State Administration of Grain (Chine)	

Annexe 2 : Rendement financier

Sommaire des crédits approuvés (en milliers de dollars)

		2000–2001		
Approuvés	**Commission canadienne des grains**	**Dépenses prévues**	**Total approuvé**	**Réel**
35	Dépenses de programmes	18 651	18 651	**18 651**
(S)[1]	Contributions aux régimes de prestations aux employés	1 629	1 629	**1 629**
(S)	Fonds renouvelable	(252)	(252)	**(252)**
	Transfert de certificats provisoires	0	0	**27**
	Transfert au Winnipeg Commodity Exchange	0	0	**(94)**
	Total pour le ministère	**20 028**	**20 028**	**19 961**

[1]affectation statutaire

Le sommaire des crédits approuvés explique le montant du financement accordé à la CCG en vertu des crédits approuvés. Il sert à établir une comparaison entre les dépenses prévues, les fonds alloués (c.-à-d. le total approuvé) et le montant des dépenses après tous les rajustements (c.-à-d. le réel).

Total des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

	2000–2001		
Commission canadienne des grains	**Dépenses prévues**	**Total approuvé**	**Réel**
Équivalents temps plein, c.-à-d. nombre d'employés	715	715	710
Exploitation	77 328	77 328	58 744
Total des dépenses brutes	**77 328**	**77 328**	**58 744**
Moins : Recettes disponibles	57 300	57 300	43 122
Total des dépenses nettes	**20 028**	**20 028**	**15 622**
Autres recettes et dépenses			
Coût des services offerts par d'autres ministères	2 300	2 300	2 747
Coût net du programme	**22 328**	**22 328**	**18 369**

Le présent tableau explique le total du fonds renouvelable, des crédits approuvés et des dépenses et revenus prévus par rapport au total des sommes réellement dépensées par la CCG.

Comparaison dans le temps entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (en milliers de dollars)

			2000–2001		
Commission canadienne des grains	**Réel 1998–1999**	**Réel 1999–2000**	**Dépenses prévues**	**Total approuvé**	**Réel**
	53 642	56 324	64 755	65 007	**58 744**
Total	**53 642**	**56 324**	**64 755**	**65 007**	**58 744**

La présente comparaison dans le temps entre les dépenses ministérielles prévues par rapport aux dépenses réelles est le reflet du total du fonds renouvelable et des crédits approuvés par rapport au total des dépenses réelles de la CCG. Le présent tableau fournit des données comparatives des deux dernières années. Les dépenses nettes ont augmenté de 4 à 5 % par année depuis les deux dernières années, mais le total réel est sensiblement inférieur aux sommes prévues.

Recettes disponibles (en milliers de dollars)

			2000–2001		
Commission canadienne des grains	**Réel 1998–1999**	**Réel 1999–2000**	**Recettes prévues**	**Total approuvé**	**Réel**
Inspection, pesée, enregistrement et annulation	34 968	40 432	40 187	43 828	**41 903**
Licences et autre revenu	1 128	1 181	4 792	1 152	**1 219**
Total des recettes disponibles	**36 096**	**41 613**	**44 979**	**44 980**	**43 122**

Les recettes disponibles représentent les fonds provenant des contrats exécutés par la CCG et des droits perçus pour ses services. Une fraction de ces recettes servent à couvrir les frais liés à la prestation des services en question. De plus, le présent tableau fournit des données comparatives des deux dernières années. On observe que, de 1998-1999 à 1999-2000, les recettes ont augmenté de 15 %, mais qu'au cours de l'exercice 2000-2001, elles n'ont augmenté que de 4 %.

Sommaire financier du fonds renouvelable (en milliers de dollars)

Commission canadienne des grains	2000–2001				
	Réel 1998–1999	Réel 1999–2000	Dépenses prévues	Total approuvé	Réel
Recettes	42 493	68 032	65 007	75 699	63 083
Dépenses	53 642	56 324	64 755	65 007	58 744
Bénéfice (ou perte)	**(11 149)**	**11 708**	**252**	**10 692**	**4 339**
Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation des fonds :					
Dépréciation/amortissement	1 496	1 095	1 141	1 141	1 234
Autre	412	570	0	0	754
Modification du fonds de roulement	6 564	(11 406)	702	(8 041)	4 280
Activités d'investissement :					
Acquisition de biens amortissables	(674)	(1 513)	(4 000)	(3 540)	(2 818)
Excédent de trésorerie (exigence)	**(3 351)**	**454**	**(1 905)**	**252**	**7 789**
Pouvoir : excédent cumulatif (prélèvement)	**13 717**	**14 171**	**11 484**	**12 252**	**21 960**

Le présent tableau explique la conversion de l'information des états financiers de la valeur comptable à la comptabilité de caisse. L'excédent cumulatif (prélèvement) est composé de l'excédent cumulatif net (prélèvement) et d'un crédit approuvé de 12 millions de dollars. Le crédit approuvé est accordé en prévision des besoins de trésorerie durant le cycle économique.